

# Rapport de gestion 2018

67<sup>e</sup> exercice



La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) assure les collaborateurs de l'Etat de Vaud pour la prévoyance professionnelle. A titre exceptionnel et si les conditions sont remplies, certains employeurs « hors Etat » peuvent être affiliés à la CPEV. Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et par le Règlement des prestations.

Avec plus de 36'000 assurés actifs, une fortune de plus de 12 milliards et un parc immobilier dépassant les 7'800 appartements, elle figure parmi les plus grandes caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Crédit photo couverture: projet Vortex, Chavannes-près-Renens, CPEV

Ce rapport de gestion est imprimé sur du papier composé à 70 % de fibres issues de forêts certifiées FSC et de 30 % de fibres recyclées

[Caisse de pensions de l'Etat de Vaud \(CPEV\), Caroline 9, CP 288, CH-1001 Lausanne](#)

# Sommaire

**4****Chiffres clés 2018****5****Rapport du Conseil d'administration****7****Prévoyance professionnelle**

7 Effectif des assurés

11 Ressources et prestations

**13****Gestion de la fortune**

13 Rétrospective de l'année 2018

14 Placements

16 Performance

**20****Immobilier****22****Degré de couverture et frais d'administration**

22 Capitaux de prévoyance

22 Frais d'administration de la gérante

**23****Bilan au 31 décembre****24****Compte d'exploitation****26****Annexe aux comptes**

26 1. Bases et organisation

27 Conseil d'administration

31 2. Membres actifs et rentiers

33 3. Nature de l'application du but

34 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

36 5. Couverture des risques

43 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

53 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

56 8. Demandes de l'autorité de surveillance

56 9. Autres informations relatives à la situation financière

56 10. Événements postérieurs à la date du bilan

**57****Attestation de l'expert de la Caisse****58****Rapport de l'organe de révision****60****Inventaires**

60 Liste des immeubles par district

## Chiffres clés 2018

**68,5 %**

Degré de couverture

**-2,8 %**

Performance nette

**2,50 %**

Taux technique

**12,02** MiaFortune totale au bilan  
(en CHF)**36'625**

Assurés actifs

**18'348**

Pensionnés

**2,00**Ratio  
actifs / pensionnés**16,4 %**Niveau de réserve de  
fluctuation de valeur  
(en % de l'objectif fixé)

## Rapport du Conseil d'administration

Après les résultats réjouissants de l'exercice 2017, la performance négative des marchés boursiers durant l'exercice 2018 est venue rappeler, s'il le fallait, aux organes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) que rien n'est jamais acquis en matière de prévoyance professionnelle. Le recours au rendement des placements pour financer les prestations comme « troisième cotisant », après les employeurs et les assurés, doit ainsi se concevoir à long terme et en gardant à l'esprit que ce qui est survenu dans le passé ne se reproduira pas nécessairement à l'avenir.

Le droit fédéral impose de vérifier tous les cinq ans que l'objectif d'atteindre un degré de couverture de 80 % des engagements de la CPEV à fin 2051 est réaliste. Il s'agit du plan de financement de notre institution de prévoyance, que notre Conseil a révisé sur la base de projections d'experts en 2017 et que l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé en novembre 2017. Le Conseil d'administration avait alors constaté qu'en l'absence d'un financement extérieur supplémentaire (nouvelles cotisations ou versements spontanés des employeurs), le maintien en chiffres absolus des prestations assurées nécessiterait un allongement de deux ans de la durée de cotisations et un report correspondant de l'âge minimum de retraite.

Les bons résultats des placements de la Caisse à fin 2017 ont toutefois permis de décider, avec le préavis favorable du Conseil d'Etat, des associations de personnel et des syndicats, le report du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la date prévue pour l'entrée en vigueur de ces adaptations des prestations. Ce plan de financement ainsi actualisé a été approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale le 26 juin 2018. Un point de situation sera fait à ce sujet lors de la nouvelle révision de ce plan en 2022.

C'est dans ce contexte que la CPEV a subi, comme tous les acteurs de la prévoyance professionnelle, les mauvais résultats des marchés boursiers en 2018. L'embellie survenue fort à propos au début de l'année 2019 – mais que nous réserve la suite de cet exercice ? – a encore illustré le caractère très volatile et difficilement prévisible de ces marchés.

Le Conseil d'administration est plus que jamais conscient de sa responsabilité de viser une performance des placements la plus haute possible, tout en limitant les risques de pertes de valeur. Cette mission doit notamment être assumée en développant une politique d'investissements très diversifiée, afin de ne pas exposer une part exagérée des fonds sous gestion à un risque particulier.

En définissant ainsi l'allocation des actifs financiers de la CPEV, avec l'appui de la gérante Retraites Populaires et d'autres spécialistes, le Conseil d'administration procède à une pondération des divers intérêts en présence. Parmi ceux-ci, les concepts de développement durable et d'investissements socialement responsables représentent des enjeux importants, qui pour autant ne doivent pas éclipser les impératifs financiers de rentabilité et de prévention des risques.

Dans la perspective de la finalisation, en 2022, du prochain plan de financement de la CPEV, le Conseil d'administration a d'ores et déjà invité le Conseil d'Etat, les associations de personnel et les syndicats à mener une réflexion sur les possibilités d'augmenter les contributions au financement des prestations d'assurance. Si les espérances de performance des placements formulées par nos experts s'avèrent correctes – ni plus ni moins – durant les prochains exercices, la CPEV devra prendre les mesures précitées à l'égard des prestations, dès 2023 sous réserve des usuelles mesures transitoires. Sachant que les modalités de financement de notre institution de prévoyance de corporation de droit public partiellement capitalisée sont arrêtées dans une loi cantonale, le processus de négociation et de mise en place d'éventuelles nouvelles contributions prend du temps. Ce processus sera d'autant plus long si ces négociations et modifications légales intègrent, à côté de la prévoyance professionnelle, d'autres aspects des relations entre l'Etat et les autres employeurs affiliés, d'une part, et leurs salariés, assurés de la CPEV, d'autre part.

Autant dire qu'une vision à moyen et long termes est incontournable non seulement en matière de gestion des placements, mais aussi quand il s'agit de déterminer les prestations de l'institution de prévoyance et leur financement. C'est dans cette optique que le Conseil d'administration exerce sa responsabilité légale de définir les investissements et les prestations d'assurance de la CPEV. Il ne peut qu'appeler les partenaires sociaux de la Caisse à en faire de même à l'égard du financement de notre institution de prévoyance, financement qui est de leur ressort.

Stephen Sola  
Président

Michèle Mottu Stella  
Vice-présidente



## Prévoyance professionnelle

### Effectif des assurés

#### Actifs

##### Plan de prévoyance

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 226 personnes. L'effectif est donc passé de 35'868 à 36'094 assurés.

Le mouvement des assurés par plan est détaillé sous le chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes.

Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité est en légère

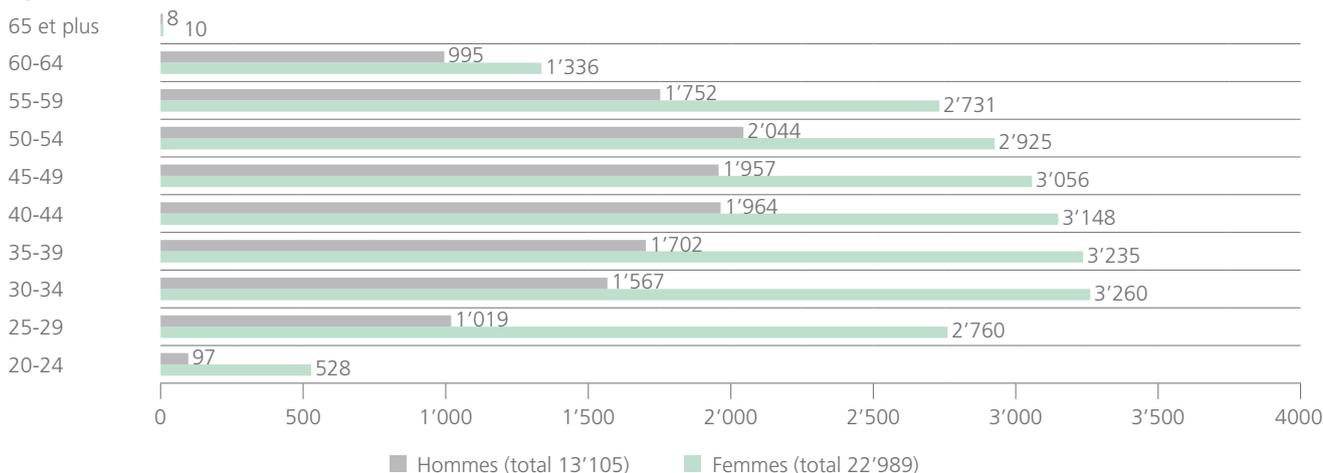
augmentation par rapport à l'exercice précédent, passant de 43 ans et 8 mois à 43 ans et 9 mois. L'âge moyen des femmes augmente de 2 mois. Il est passé de 42 ans et 10 mois à 43 ans. Celui des hommes passe de 45 ans et 1 mois à 45 ans et 2 mois.

En 2018, l'âge d'entrée moyen des assurés dans la Caisse, calculé en tenant compte des rachats, est identique à l'exercice précédent et se situe toujours à 30 ans et 9 mois.

La moyenne d'âge des hommes à l'entrée dans la Caisse se situe toujours à 31 ans et 4 mois. La moyenne pour les femmes diminue d'un mois par rapport à 2017 pour se situer à 30 ans et 4 mois.

#### Age des assurés actifs du plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Age



#### Effectif et structure d'âge des assurés du plan de prévoyance selon l'âge minimum de la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2019

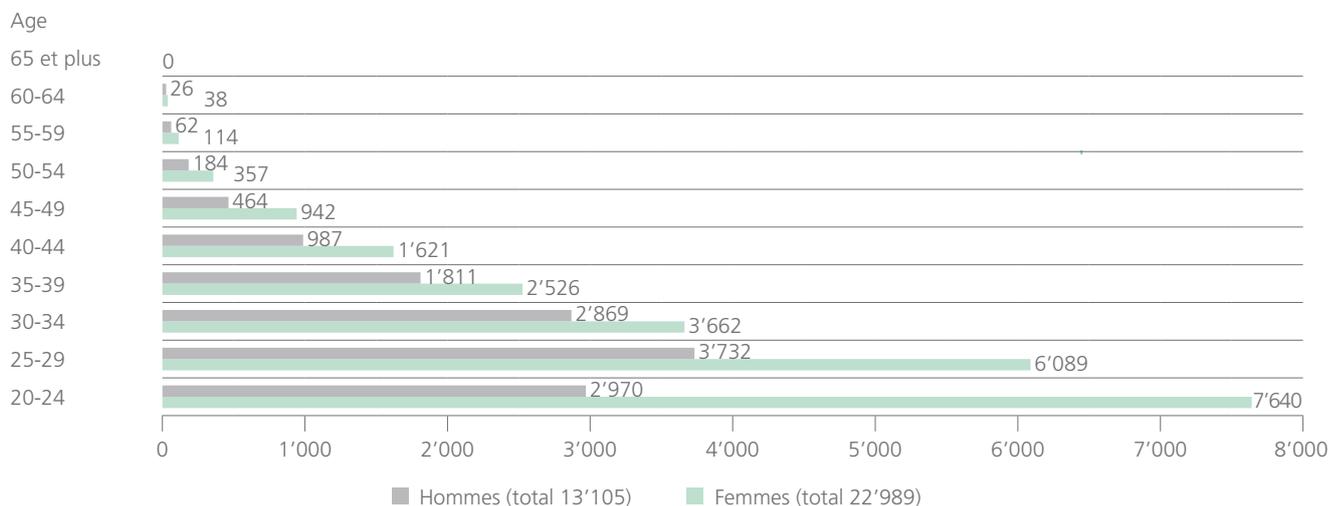
Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance : 62 ans pour le collectif 1 et 60 ans pour le collectif 2. A noter que dans les rapports de gestion 2016 et 2017, les données indiquées par collectif dans ce tableau ont été inversées. Les chiffres présentés pour le collectif 1 concernaient le collectif 2 et inversement.

Age de retraite minimum	H/F *	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen **	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Collectif 1 62 ans	H	59	620	1'072	1'268	1'480	1'562	1'603	1'419	894	7	9'984	46.00	91.37	9'122.69
	F	135	1'238	1'742	1'879	1'923	2'021	1'970	1'733	863	6	13'510	44.04	78.00	10'538.20
Collectif 2 60 ans	H	38	399	495	434	484	395	441	333	101	1	3'121	42.04	94.57	2'951.62
	F	393	1'522	1'518	1'356	1'225	1'035	955	998	473	4	9'479	41.01	79.97	7'580.02
Effectif H/F *	H	97	1'019	1'567	1'702	1'964	1'957	2'044	1'752	995	8	13'105	45.02	92.14	12'074.30
	F	528	2'760	3'260	3'235	3'148	3'056	2'925	2'731	1'336	10	22'989	43.00	78.81	18'118.20
<b>Effectif global</b>		<b>625</b>	<b>3'779</b>	<b>4'827</b>	<b>4'937</b>	<b>5'112</b>	<b>5'013</b>	<b>4'969</b>	<b>4'483</b>	<b>2'331</b>	<b>18</b>	<b>36'094</b>	<b>43.09</b>	<b>83.65</b>	<b>30'192.50</b>
01.01.2018												35'868	43.08	83.67	30'011.00

\*  H = Hommes  F = Femmes

\*\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 42.02 se lit 42 ans et 2 mois

### Age des assurés actifs du plan de prévoyance à l'entrée dans la CPEV (rachat compris) au 1<sup>er</sup> janvier 2019



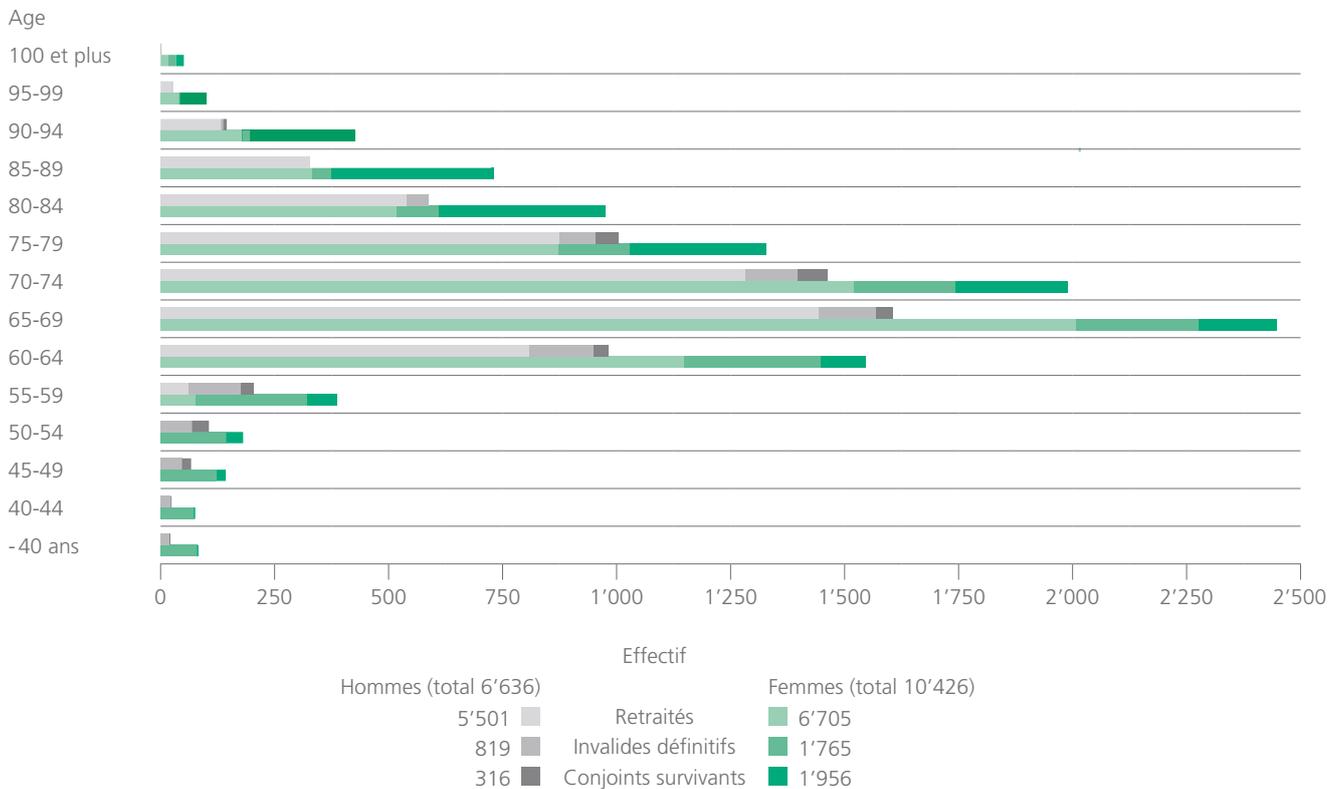
### Plan risques

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'effectif des assurés du plan risques comprend 531 personnes, alors qu'il en comptait 594 une année auparavant.

### Pensionnés

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 636 personnes. Celui-ci est donc passé de 17'712 à 18'348 pensionnés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'effectif des pensionnés des plans prévoyance et risques comprend également 1'227 enfants et 59 invalides temporaires. Plus de détails figurent au point 2.2 de l'annexe aux comptes. Deux âges de retraite minimum sont prévus par le plan de prévoyance. Pour le collectif 1, l'âge minimum de retraite est fixé à 62 ans et pour le collectif 2 à 60 ans. Afin de déterminer l'âge prévisible de la retraite, les assurés bénéficiant d'une durée d'assurance complète de 38 ans sont considérés comme étant à la retraite aux âges minimums, selon le collectif auquel ils appartiennent. Pour les autres assurés, il est tenu compte d'un départ présumé à la retraite

à l'âge terme de 63 ans. En effet, l'âge de départ à la retraite relevant d'une décision personnelle, il n'est pas possible de déterminer de manière précise l'âge prévisible de la retraite. C'est en particulier le cas pour les assurés bénéficiant d'un capital sur le compte de préfinancement de retraite. L'âge prévisible moyen de la retraite de l'ensemble des assurés reste stable et se situe toujours à 62 ans et 7 mois. En 2018, 832 assurés ont pris leur retraite entre 58 ans et 65 ans (voir tableau « Âge de départ à la retraite en 2018 »). Sur ces 832 assurés, 792 ont bénéficié d'une pension de retraite et 40 ont reçu un versement en capital en lieu et place d'une pension mensuelle en raison du faible montant de leur rente (article 45 du Règlement des prestations). Par rapport à l'exercice précédent, on constate une légère augmentation de l'âge effectif du départ à la retraite. Il est passé de 62 ans et 4 mois à 62 ans et 5 mois.

Age des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2019Age prévisible de départ à la retraite des assurés du plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
60 ans	447	1'732	2'179
61 ans	214	959	1'173
62 ans	1'860	3'908	5'768
63 ans	10'398	16'198	26'596
64 ans	119	140	259
65 ans	67	52	119
<b>Total</b>	<b>13'105</b>	<b>22'989</b>	<b>36'094</b>
<b>Age moyen prévisible de la retraite *</b>	<b>62.09</b>	<b>62.06</b>	<b>62.07</b>
01.01.2018	62.09	62.06	62.07

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

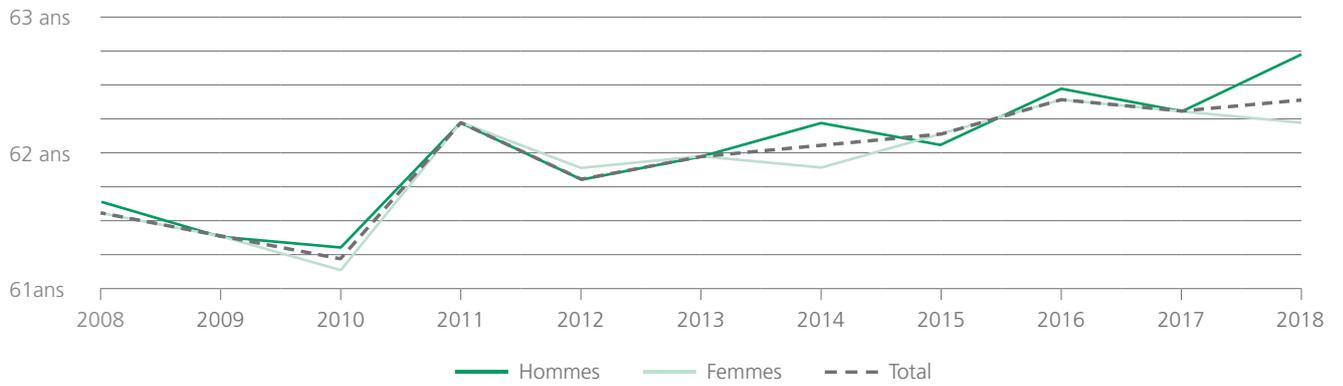
## Age de départ à la retraite en 2018

Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58 ans	22	44	66
59 ans	18	24	42
60 ans	49	73	122
61 ans	25	38	63
62 ans	55	77	132
63 ans	48	62	110
64 ans	33	113	146
65 ans	107	44	151
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>475</b>	<b>832</b>
<b>Age moyen de la retraite *</b>	<b>62.09</b>	<b>62.03</b>	<b>62.05</b>
2017	62.04	62.04	62.04

\* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.06 se lit 61 ans et 6 mois

### Evolution de l'âge effectif moyen du départ à la retraite

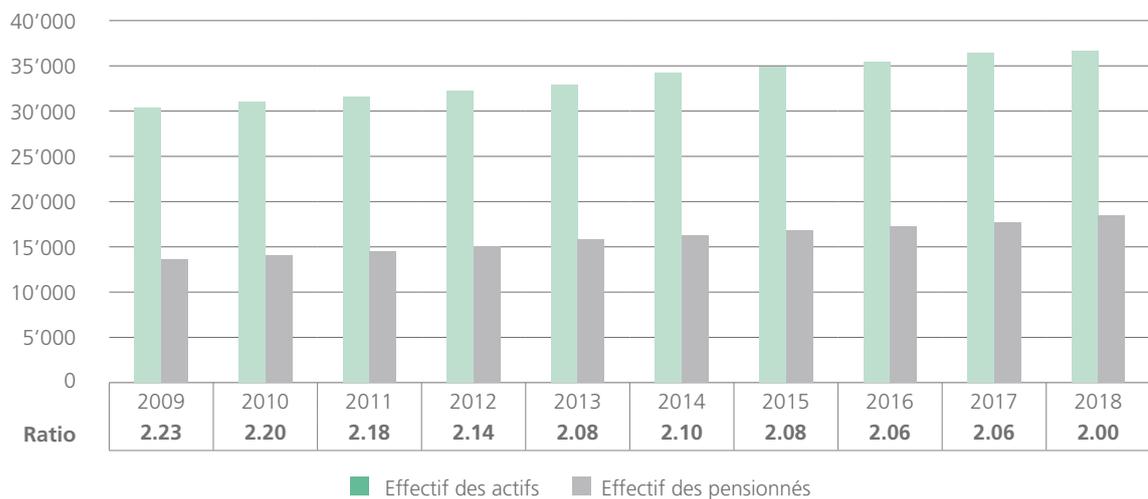
âge retraite\*



\* Les âges mentionnés sont indiqués en année et mois

### Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



## Ressources et prestations

### Ressources

Au cours de l'année 2018, les ressources ont diminué de CHF 3,2 millions. Cette variation provient principalement des postes suivants :

- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 13,84 millions);
- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF – 1,47 million);
- primes uniques et rachats (CHF – 2,46 millions);
- apports de libre passage (CHF – 13,11 millions).

### Prestations

En 2018, les prestations ont augmenté globalement de CHF 42,39 millions. Les différents postes ont varié de la manière suivante :

- rentes (CHF 22,33 millions);
- autres prestations réglementaires (CHF 0,14 million);
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 18,56 millions);
- versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF 1,36 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. L'augmentation des prestations réglementaires est due au nombre croissant de bénéficiaires.

### Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



Ressources : Conditions et contributions (vert foncé), Rachats et apports de libre passage (vert clair), Divers (vert très foncé)  
 Prestations : Prestations réglementaires (gris foncé), Prestations de sortie (gris clair), Versements anticipés (gris très foncé)

\* Comprend l'allocation unique

## Prestations mensuelles en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (plan de prévoyance)

### Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	41'641'834	104'002	4'906'206	4'789'632	51'441'674
Supplément temporaire	1'319'047	32'439	193'057		1'544'543
Avance AVS	218'231				218'231
Remboursement avance AVS	-303'351				-303'351
Enfants	380'436	12'449	182'362	95'511	670'758
Autres prestations			30	68	97
Fonds de solidarité	1'395		870	2'430	4'695
<b>Total</b>	<b>43'257'591</b>	<b>148'189</b>	<b>5'282'525</b>	<b>4'887'641</b>	<b>53'576'646</b>

### Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	12'206	59	2'584	2'272	17'121
Supplément temporaire et rente pont AVS	1'669	59	1'316		3'044
Avance AVS	172				172
Remboursement avance AVS	765				765
Enfants	466	38	549	174	1'227
Autres prestations	6		1	7	14
Fonds de solidarité	5		3	2	10
<b>Total</b>	<b>15'289</b>	<b>156</b>	<b>4'453</b>	<b>2'455</b>	<b>22'353</b>

## Gestion de la fortune

### Rétrospective de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par une baisse généralisée de la plupart des classes d'actifs cotés. Rares furent en effet les segments capables de générer une performance annuelle positive. Ce phénomène peu commun marque peut-être la fin de l'ère post-crise financière de 2008, durant laquelle les politiques monétaires extrêmement agressives des banques centrales ont conduit à une hausse généralisée des prix des actifs et à un écrasement du niveau de volatilité. L'année a débuté par la poursuite du mouvement de hausse des marchés actions qui avait pu être observé tout au long de l'année 2017. Cependant, le répit fut de courte durée puisque des corrections importantes ont eu lieu dès les premiers jours de février. Une hausse des attentes d'inflation et de taux aux Etats-Unis a en effet provoqué un retour brusque et violent de la volatilité. Dans les mois qui ont suivi, ces craintes inflationnistes se sont révélées exagérées. Néanmoins, d'autres facteurs ont contribué à peser sur les marchés et à alimenter des fluctuations parfois importantes des prix des actifs.

La première source d'incertitude aura été la détérioration du climat en matière de commerce. L'administration américaine a exercé une pression importante sur la plupart de ses partenaires commerciaux en 2018. Ce climat de guerre commerciale s'est finalement concentré sur la Chine, que les Etats-Unis accusent de distorsions des conditions du commerce. La rivalité entre ces deux pays s'étend toutefois largement au-delà des aspects purement commerciaux et se joue sur l'hégémonie dans trois domaines : économique, géopolitique et également technologique. Le gouvernement américain voit en effet d'un mauvais œil l'augmentation de l'influence globale de la Chine et cherche à contenir son expansion.

La deuxième cause d'inquiétude est venue des banques centrales, qui ont une fois de plus fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des marchés. La fin des politiques monétaires ultra-accommodantes de ces dernières années a en effet véritablement débuté durant l'exercice écoulé. La Réserve fédérale américaine a poursuivi son resserrement avec quatre hausses de taux en 2018. En Europe, la BCE a confirmé qu'elle allait interrompre ses rachats d'actifs à fin 2018, même si elle a réaffirmé qu'elle n'augmenterait pas

ses taux directeurs au moins jusqu'à l'été 2019. Ce décalage reflète des divergences de performances économiques entre les deux blocs qui se sont accentuées durant l'année. D'un côté, les Etats-Unis ont continué à bénéficier d'une croissance robuste et stimulée par des baisses d'impôts. De l'autre, l'Europe a vu sa croissance fléchir et a dû à nouveau faire face à des défis politiques importants.

Les marchés émergents auront également été une source de forte volatilité en 2018. Les tensions en matière commerciale, mais surtout la politique plus restrictive de la Fed et la hausse du USD, ont fortement impacté ces économies. La Turquie et l'Argentine ont dû faire face à une violente crise de la dette et à un effondrement de leurs monnaies. Poids lourd, la Chine a vu une baisse de sa croissance mais a pu atténuer celle-ci grâce à la baisse de sa monnaie et à des mesures de relance.

Les incertitudes politiques constituent le quatrième facteur de déstabilisation des marchés durant l'année. En Europe, des tensions importantes se sont manifestées suite à la crise migratoire, l'arrivée d'un gouvernement populiste en Italie, la révolte des gilets jaunes en France, mais surtout le spectre d'un « hard Brexit », qui a plané tout au long de l'année. Aux Etats-Unis, les élections de mi-mandat ont abouti à un changement de majorité à la Chambre des Représentants et aux premiers blocages en raison de la volonté du Président Trump de conditionner le vote du budget au financement du mur qu'il veut ériger sur la frontière avec le Mexique.

Ces différents facteurs d'incertitude ont culminé dans les derniers mois de 2018. Dès octobre, suite à un discours peu accommodant du Président de la Fed, les marchés ont entamé une correction qui allait s'amplifier jusqu'à la fin de l'année. Devant la perspective d'une contraction de la liquidité globale mise à disposition par les banques centrales, les investisseurs se sont soudain mis à reconsidérer les perspectives de croissance et les primes de risques de l'ensemble des classes d'actifs. Cela a conduit à une chute importante des actifs les plus risqués, notamment les actions et prêts aux entreprises. Le pétrole a également fortement corrigé, tandis que les rendements des obligations gouvernementales se sont contractés après les plus hauts enregistrés durant le mois de novembre. L'année s'est donc terminée sur une note très négative et un retour marqué de la volatilité.

### Evolution des principales classes d'actifs au cours de l'année 2018 (CHF non couvert)



## Placements

### Stratégie de placement

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. L'approche mise en place pour la gestion des placements est très diversifiée et fait appel à une large palette de classes d'actifs. Cela permet de bénéficier de différentes sources de profit, d'avoir une complémentarité en terme de placements liquides et illiquides, de diversifier le niveau

de risque et d'offrir des alternatives variées aux montants à placer. La gestion des placements est confiée à Retraites Populaires, laquelle a recours à des prestataires externes soigneusement sélectionnés et suivis. Elle combine l'usage de solutions indicelles peu onéreuses et de gestions actives permettant d'élargir l'univers d'investissement et de diversifier les styles de gestion. Cette philosophie d'investissement met en exergue la forte interdépendance entre la performance (nette de frais), le risque et la fonction d'utilité de chaque classe d'actifs dans le portefeuille. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre ces trois dimensions.

L'allocation d'actifs présentée ci-après est celle qui a prévalu dans le courant de 2018. Le Conseil d'administration a validé une nouvelle allocation stratégique à partir du 31 décembre 2018.

### Allocation

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2018	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.8	0	2	5
Obligations libellées en CHF	3.7	2.5	5.5	8.5
Obligations gouvernementales	5.1	2	5	8
Obligations d'entreprises	2.3	0	2	5
Obligations à haut rendement	0.9	0	1	4
Obligations marchés émergents	2.1	0	1	4
Actions de sociétés suisses*	13.3	8	12	16
Actions marchés développés	11.9	7.5	11.5	15.5
Actions marchés émergents	3.3	0	2.5	5.5
Titres de gages immobiliers	6.3	5	7	9
Immobilier direct suisse	20.7	15.5	20.5	25.5
Immobilier indirect suisse	0	0	1	3
Placements alternatifs (Hedge Funds)	7.5	4	7	10
Placements privés	4.8	0	3.5	8
Matières premières	2.9	0	3	7
Obligations convertibles	4.4	3	5	7
Immobilier indirect étranger	3.3	1.5	3	4.5
Infrastructure	2.1	0	2.5	5
Créance envers l'Etat	2.7	0	5	12
Gestion de la couverture de change	0			
Gestion de la couverture actions	0.9			

\* Sans opérations de couverture (qui figurent à la ligne « Gestion de la couverture actions » de ce tableau).

## Gouvernance, droit de vote et investissements responsables

### Gouvernance

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Conscient de ses responsabilités, le Conseil d'administration de la CPEV a adopté, il y a plusieurs années, des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales, ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle. En outre, Retraites Populaires, gérante de la CPEV, a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP. La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

### Droits de vote

Les droits de vote sont exercés pour le portefeuille en actions suisses avec l'appui d'une société spécialisée. Un résumé des votes de l'exercice est mis à disposition des assurés sur le site de la Caisse ([www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)). En outre, la CPEV ainsi que sa gérante adhèrent aux lignes directrices de vote pour les investisseurs institutionnels en vue de l'exercice des droits sociaux dans les sociétés anonymes.

### Investissements responsables

Consciente que le respect du développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CPEV met en place depuis plusieurs années une politique d'investissement socialement responsable. Par ailleurs, cette approche a été confirmée lors de l'adoption de la Loi sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud (art.17) en 2014.

La CPEV a une responsabilité d'investisseur envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés. Consciente de cette réalité, elle adopte des politiques de placements qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée. La CPEV vise ainsi une performance durable en intégrant les principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise). Propriétaire majeur dans le Canton de Vaud, elle assure une gestion durable de son patrimoine immobilier.

En outre, la CPEV est l'un des premiers membres de la Fondation Ethos fondée en 1997. Cette fondation a pour objectif la promotion de l'investissement socialement responsable dans l'économie.

La Charte d'investissement responsable de la CPEV définit les principes généraux qui sont appliqués aux avoirs sous gestion. Son implémentation dans les portefeuilles se fait actuellement sur plusieurs axes. Cette démarche est progressive et évolutive. L'objectif pour la CPEV est d'augmenter à terme la part des investissements responsables ayant un objectif de rendement équivalent à ceux du marché et permettant de garantir à long terme le rendement adéquat du capital investi. Par ailleurs, comme mentionné au point précédent, la Caisse défend depuis 1999 les intérêts de ses assurés en votant lors des Assemblées générales. Elle le fait systématiquement au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, dans les sociétés suisses cotées et non cotées sur la base notamment des recommandations de la Fondation Ethos. Le Conseil d'administration de la CPEV a également décidé d'exclure certains titres de son portefeuille d'actions. Les critères retenus pour établir cette liste sont :

- Sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel ;
- Sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

La liste d'exclusions est mise à jour sur le site de la Caisse. Elle est établie et actualisée de manière semestrielle par la société Conser, expert indépendant en finance durable.

La CPEV participe à différentes initiatives favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG. L'activité de dialogue a été confiée à Ethos Services SA par le biais de son Ethos Engagement Pool (EEP Suisse et EEP International), qui représente les voix de différentes caisses de pensions et autres institutions suisses. Chaque année, l'assemblée générale de l'Engagement Pool définit des thèmes de dialogues qui seront abordés avec les sociétés. Ces dialogues ont pour but de sensibiliser les entreprises à améliorer leur gouvernance et à renforcer leur responsabilité environnementale et sociale. Sur le plan international, Ethos Engagement Pool travaille en collaboration avec d'autres organisations internationales.

## Performance

### Performance globale de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. La performance présentée ici est nette des frais de gestion supportés par les placements collectifs (TER pour Total Expense Ratio ou ratio de frais totaux), ceux-ci étant directement déduits de la performance de ces placements. L'optimisation de ces frais est faite

en tenant compte de la performance nette, du risque, ainsi que de l'utilité de chaque classe d'actifs dans l'allocation. Sur l'année, la Caisse a réalisé une performance nette de -2,8 %. Cette performance négative est notamment due à la forte correction des marchés actions sur le dernier trimestre. Le positionnement du portefeuille de la Caisse vise à diversifier les différents risques de marché et a permis de délivrer une performance supérieure à la moyenne du marché de la prévoyance.

La performance détaillée de la Caisse est présentée au point 6.9 de l'annexe aux comptes.

Année	Performance en %	Performance théorique en % *
1998	7.32	8.63
1999	10.63	9.58
2000	3.73	3.48
2001	-4.86	-3.7
2002	-6.49	-7.46
2003	9.23	8.13
2004	4.97	4.78
2005	12.38	11.95
2006	7.0	6.32
2007	3.45	3.38
2008	-12.82	-14.3
2009	9.66	9.79
2010	2.8	2.65
2011	0.2	2.04
2012	7.93	8.67
2013	10.6	8.58
2014	7.5	8.2
2015	3.2	0.6
2016	3.0	3.5
2017	8.1	7.1
2018	-2.8	-2.5
<b>Moyenne géométrique</b>	<b>3.8</b>	<b>3.6</b>

\* Performance théorique calculée avec une allocation égale à celle définie par le Conseil d'administration sur une base mensuelle

## Evolution de la performance globale de la CPEV



## Performance des classes d'actifs

Après une année 2017 de forte performance, grâce notamment à la progression des marchés actions, l'année 2018 a vu un recul de la plupart des classes d'actifs cotées et un retour important de la volatilité. Cela s'est traduit par une performance globale négative de la Caisse. La performance relative est légèrement inférieure à celle de son indice de référence. Cela est principalement dû à un effet d'allocation négatif sur le dernier trimestre: surpondération des classes d'actifs qui ont le plus corrigé (actions notamment) et sous-pondération de celles qui ont mieux résisté. La performance est cependant supérieure à celle des indices du marché de la prévoyance (UBS: -3,28%, Credit Suisse: -3,20%).

Les principales devises ont eu des évolutions contrastées. L'euro s'est affaibli (-3,7%) et il en va de même pour la livre sterling (-4,8%). À l'inverse, le dollar et le yen se sont appréciés (+1,1% et +3,7% respectivement). Ces quatre devises font l'objet d'une couverture de change, avec un objectif de 80%. Ces couvertures ont certes protégé la baisse de l'euro et du sterling, mais celle-ci ayant été compensée par la hausse

du dollar et du yen, il en résulte un coût de couverture global de 0,3%. Suite à la correction des marchés sur le dernier trimestre, les couvertures actions ont eu un impact légèrement positif sur l'ensemble de l'année. Ces couvertures sont destinées à nous protéger d'une baisse importante (-10% et au-delà). La prime d'assurance contre de tels événements n'a donc pas coûté sur 2018. Ces deux familles de couvertures (overlays) s'inscrivent dans une vision à long terme et cherchent à contrôler le risque en réduisant la volatilité du portefeuille. Le graphique «Évolution des taux de change» ci-après illustre l'évolution des devises face au franc suisse sur l'année 2018.

Les classes illiquides contribuent positivement à la performance et ont permis de diversifier les risques et d'amortir la performance négative des classes d'actifs traditionnelles, en particulier sur le dernier trimestre. Tant le private equity que l'immobilier étranger et l'infrastructure ont bénéficié de hausses des valorisations tout au long de l'année. A cela il faut encore ajouter la performance de l'immobilier direct et des prêts hypothécaires, qui constituent des facteurs de stabilisation importants.

La Caisse propose des financements hypothécaires conformément aux règles du marché. Le faible niveau des taux d'intérêt engendre une rentabilité en baisse sur le portefeuille de titres de gages immobiliers (qui comprend les prêts hypothécaires gérés en direct et les crédits de construction). Les emprunteurs sont attirés par les taux fixes, ce qui a pour conséquence de réduire la part des financements hypothécaires à taux variables. En matière de risque, le portefeuille est sain et solide. En 2019, les démarches visant à consolider notre image de partenaire en matière de financement seront maintenues. Nos offres sont appréciées de la clientèle, notamment en matière de taux fixes, dont la palette est très large, puisque des durées de 1 à 20 ans sont disponibles et que différentes tranches peuvent être souscrites pour répartir le risque.

Les actions ont fortement corrigé et ce sur l'ensemble des principaux marchés mondiaux. Les performances des actions suisses et développées sont négatives et très proches l'une de l'autre, tandis que celle des marchés émergents est plus fortement négative. Ces derniers auront souffert de la vigueur du dollar et du climat d'incertitude en matière de commerce mondial. Les matières premières ont également corrigé en

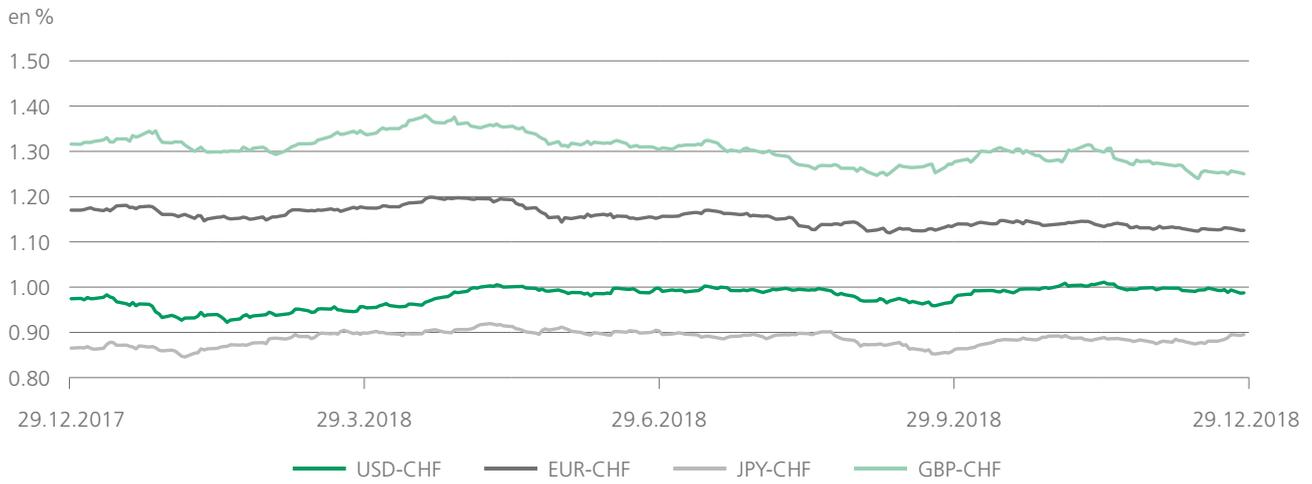
raison de ces mêmes facteurs, ainsi que des incertitudes sur la croissance mondiale.

Dans le domaine obligataire, les performances sont plus ou moins négatives en fonction du niveau de risque des différents segments. Là aussi, c'est le segment des marchés émergents qui a reculé le plus fortement. Fait notable, l'immobilier indirect suisse (fonds) a corrigé durant l'année 2018. C'est un phénomène auquel nous n'étions plus habitué, après les très fortes progressions de ces dernières années. Fort heureusement, la Caisse peut compter sur un parc immobilier en direct important, dont la performance est plus régulière. Dans ce contexte de plus forte volatilité, les performances relatives des différentes classes d'actifs sont contrastées. Un grand nombre d'allocations montre une performance proche de celle de leur indice de référence. Quelques-unes ont souffert de la forte volatilité en fin d'année, tandis que d'autres ont montré une surperformance, à l'image des placements alternatifs. L'année 2018 a donc été plus difficile que l'année précédente, durant laquelle la plupart des classes d'actifs avaient montré une performance supérieure à celle de leur indice.

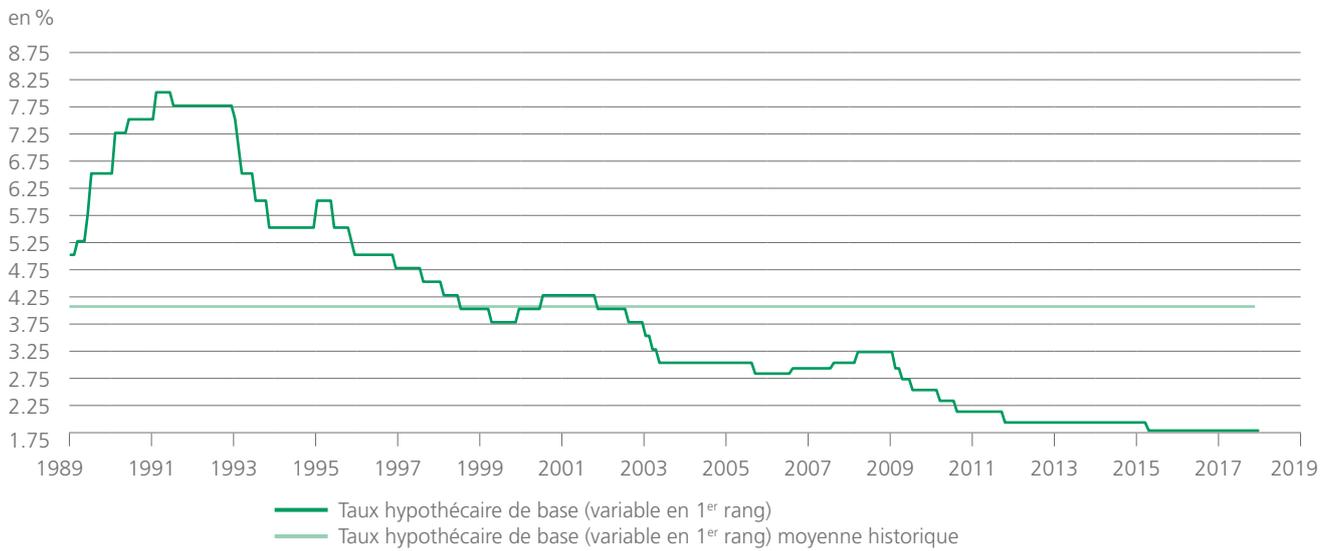
Immobilier direct suisse, voir chapitre « Immobilier ».

Classes d'actifs	Performance en %	
	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-0.2	-0.8
Obligations libellées en CHF	-0.1	0.1
Obligations gouvernementales	-0.3	0.0
Obligations d'entreprises	-3.8	-3.5
Obligations à haut rendement	-4.3	-4.4
Obligations marchés émergents	-5.7	-4.2
Actions de sociétés suisses	-8.7	-8.6
Actions marchés développés	-8.7	-7.7
Actions marchés émergents	-14.5	-13.6
Titres de gages immobiliers	1.8	1.6
Immobilier direct suisse	3.6	3.5
Immobilier indirect suisse	-4.6	-5.3
Placements alternatifs	-5.6	-10.9
Placements privés	11.8	9.7
Matières premières	-12.4	-10.3
Obligations convertibles	-6.8	-5.9
Immobilier indirect étranger	8.5	7.0
Infrastructure	5.6	3.5
<b>Global</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.5</b>

### Evolution des taux de change



### Evolution du taux hypothécaire variable en 1<sup>er</sup> rang durant les 30 dernières années



## Immobilier

L'immobilier joue un rôle clé dans la diversification des placements des institutions de prévoyance. Les loyers perçus par l'activité immobilière contribuent à honorer les engagements de la CPEV envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés.

La détente du secteur de la location dans le canton de Vaud s'est confirmée en 2018. Cette tendance, plus ou moins marquée selon les régions, s'explique notamment par le grand nombre de logements mis sur le marché. Néanmoins, la demande pour des appartements à loyer raisonnable reste soutenue en terre vaudoise. Le taux de vacance de nos immeubles est par conséquent resté stable à bas niveau. De plus, les actions visant à maintenir la valeur du patrimoine se poursuivent, l'entretien et la rénovation étant gages d'attractivité. La conduite de ces projets se fait avec la volonté d'agir dans une démarche durable où les enjeux économiques, environnementaux et sociaux sont pris en compte. Ainsi, chaque programme de rénovation vise à répondre aux impératifs de rendement et de maîtrise des coûts, aux besoins de réduction des émissions de CO2 et à l'accroissement du confort et de la sécurité des habitants. Cette même approche est appliquée aux nouvelles réalisations.

L'intérêt à investir dans la pierre ne faiblit pas et la concurrence sur le marché reste très forte. Le niveau des prix d'acquisition reste élevé, quel que soit le type de bien. Les opportunités de développement correspondant aux critères d'investissement fixés se font de plus en plus rares. En outre, les impacts de l'entrée en vigueur de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et la mise en application de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) sur le marché immobilier vaudois se font ressentir.

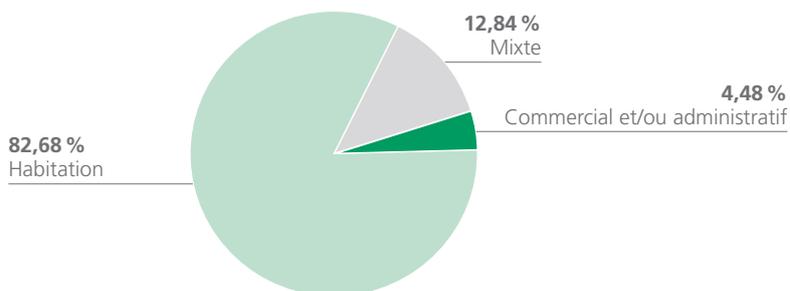
Durant l'année écoulée, plusieurs opportunités (acquisition d'immeuble existant et la réalisation de nouveaux projets) ont pu être concrétisées, permettant ainsi le développement du parc immobilier. Les efforts de recherche d'objets répondant aux objectifs stratégiques (loyers raisonnables et rendements adaptés) se poursuivent avec assiduité.

La réalisation du projet Vortex sur le site du campus universitaire de Chavannes-près-Renens suit son cours. La CPEV finance et réalise ce chantier en qualité de maître d'ouvrage. L'investissement global s'élève à 156 millions de francs. L'inauguration de ce projet, fruit d'un partenariat privé-public, est prévue pour octobre 2019. Les logements pour étudiants et hôtes académiques accueilleront, dans un premier temps, les athlètes des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. La fin des travaux pour le projet « Grand Clos » à Palézieux-Village (66 appartements) est quant à elle prévue pour le printemps 2019. Les premiers locataires prendront possession de leur logement par étapes, au 1<sup>er</sup> juin et au 1<sup>er</sup> juillet 2019. La réalisation de l'immeuble « Fleurettes 15 » à Yverdon-les-Bains (40 logements) a débuté en mars 2018, avec une entrée des premiers locataires prévue au printemps 2020. En juin 2018, c'est la construction du projet « Weidmatt » à Lausen (34 logements) qui a débuté. La livraison de ce chantier est planifiée pour le printemps 2020. L'été 2018 a aussi été marqué par le lancement d'un chantier à Cossonay visant à réaliser 69 logements et 1'104 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités. Ce dernier sera livré par étapes entre le printemps 2020 et l'été 2021.

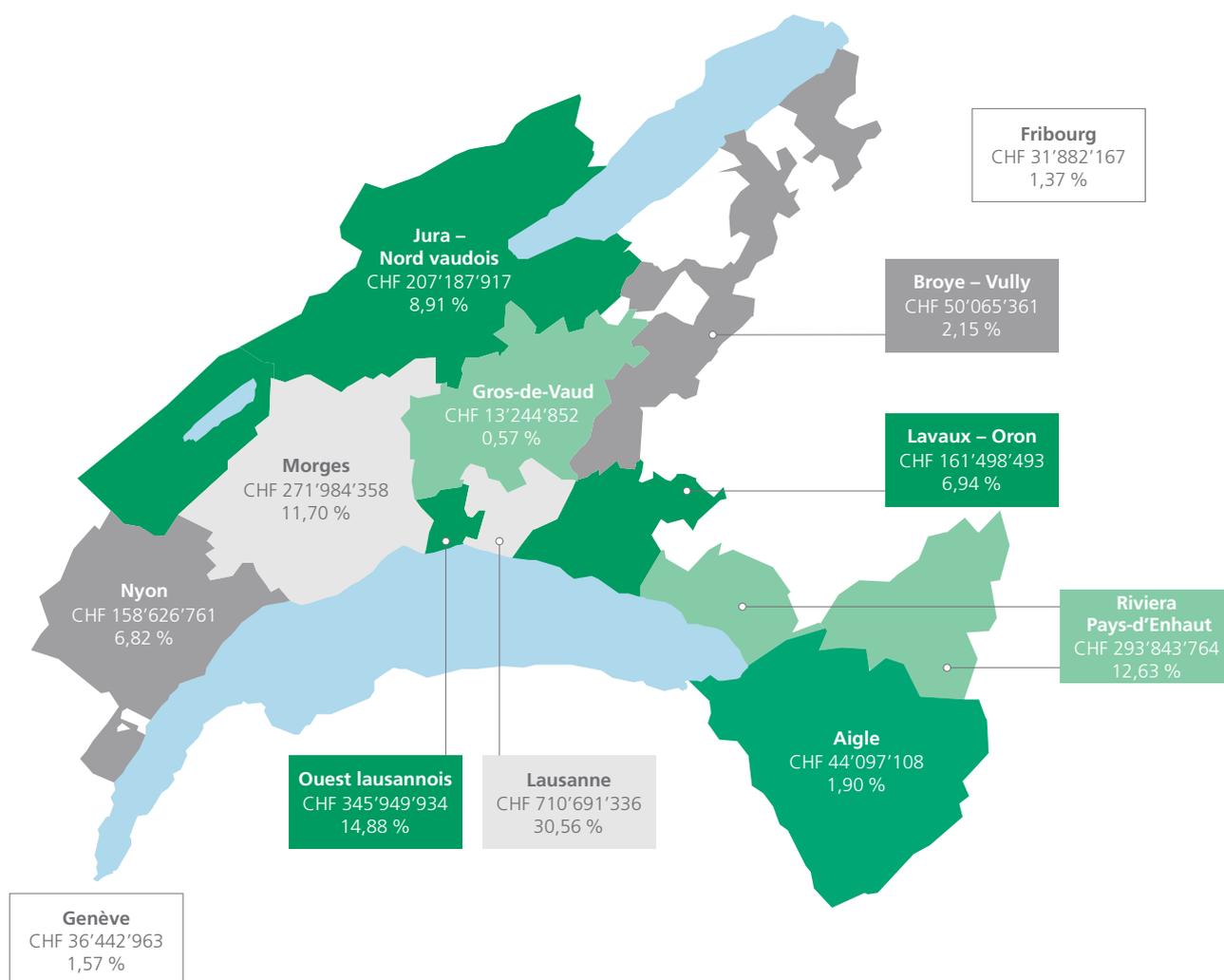
### Patrimoine immobilier de la CPEV au 31 décembre 2018

<b>Quelques chiffres</b>	Adresses postales	500
	Logements	7'809
	Stationnements	7'993
	Surfaces commerciales (m <sup>2</sup> )	70'027
	Etat locatif total (CHF)	140'407'650
<b>Constructions en cours</b>	Grand Clos 1-2-3-5-6-7, Palézieux	66 logements / 106 stationnements
	Weidmatt, Lausen	34 logements / 34 stationnements
	Fleurettes III, Yverdon-les-Bains	40 logements / 44 stationnements
	Pré aux Moines, Cossonay	69 logements / 111 stationnements / 1104 m <sup>2</sup> de surfaces commerciales
	Vortex, Route de Praz-Véguey 29, Chavannes-près-Renens	712 logements / 55 places de stationnements / 2500 m <sup>2</sup> de surfaces d'activité
<b>Acquisitions</b>	Derrière-la-Ville 8-10, Cheseaux	17 logements / 17 stationnements
	Léman 58-62, Lausanne	31 logements / 18 stationnements / 1 dépôt (40 m <sup>2</sup> )
	Vaudagne 48-50, Meyrin	33 logements / 29 stationnements / 5 dépôts (23 m <sup>2</sup> )
<b>Principaux chantiers de rénovation terminés</b>	Gare 17, Morges	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques et création de 3 logements
	Plamont 7, Orbe	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques
	Riant-Mont 10, Lausanne	Réhabilitation de l'enveloppe, des locaux communs et techniques et réhaussement immeuble
	Pierrefleur 54, Lausanne	Mise en conformité des garde-corps
	Fontanivent 36-38, Chernex	Remplacement des fenêtres et mise en conformité des garde-corps
Vogeaz 9-11, Morges	Remplacement des deux ascenseurs	

Répartition du patrimoine en propriété directe par type d'immeuble selon la valeur au bilan au 31 décembre 2018



Valeur au bilan par districts vaudois et autres cantons au 31 décembre 2018, CHF 2'325'515'014



## Degré de couverture et frais d'administration

### Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan.

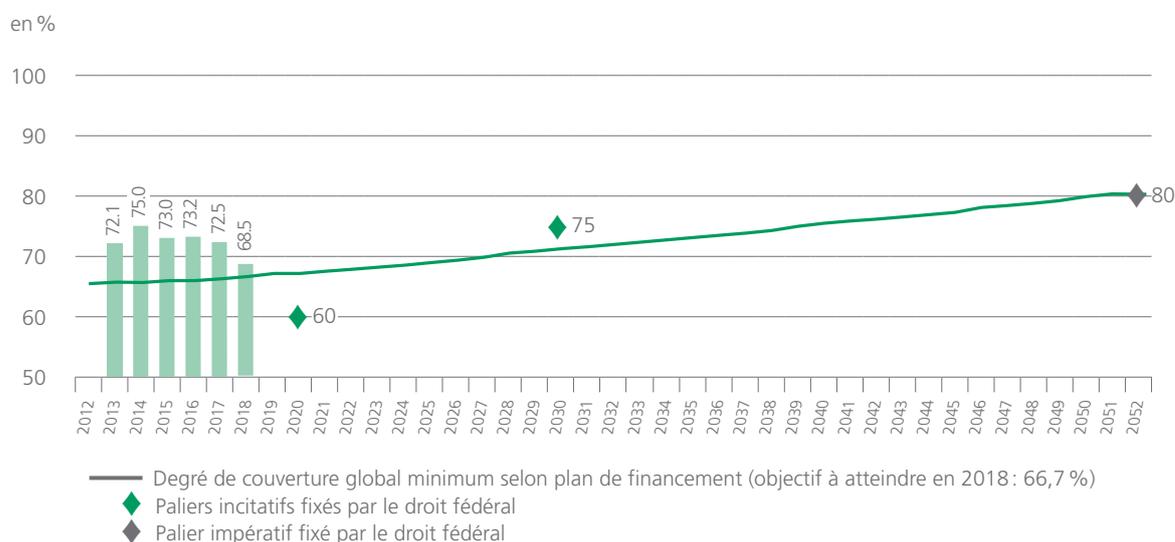
La CPEV pratique un système financier dit « de capitalisation partielle » au sens de l'art. 72a LPP et son plan de financement permet d'assurer à long terme son équilibre financier. Ce système garantit notamment la couverture intégrale des engagements pris envers les rentiers ainsi que le maintien

des taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72b LPP tant pour les assurés actifs que pour l'ensemble de l'institution. Afin d'atteindre un taux de couverture global de 80 % en 2052, le plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année.

Les différents taux de couverture initiaux et minimaux sont atteints au 31 décembre 2018.

D'autres informations figurent au point 5.9 de l'annexe aux comptes.

### Evolution du degré de couverture de la CPEV au 31 décembre 2018



### Frais d'administration de la gérante

La facturation de Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV est basée sur un forfait administratif par assuré et pensionné. Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion des dossiers.

En outre, des commissions relatives à la gestion des divers placements sont également directement imputées comme

charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente. La gérante travaille à prix coûtant déterminé sur la base d'une comptabilité analytique. Le cas échéant, une restitution est versée à la CPEV.

## Bilan au 31 décembre

(en CHF)

<b>Actif</b>	Annexe	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Placements</b>	6.5	<b>12'023'806'338</b>	<b>12'390'428'449</b>
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme		215'415'436	168'917'111
Créance auprès de l'employeur	6.11	319'050'766	507'000'000
Obligations libellées en CHF		440'577'286	455'962'435
Obligations libellées en monnaies étrangères		1'245'466'400	1'133'743'634
Actions de sociétés suisses		1'594'355'517	1'788'941'404
Actions de sociétés étrangères		1'942'532'582	2'238'883'708
Titres de gages immobiliers		756'581'713	747'220'154
Immobilier suisse direct et indirect		2'491'664'548	2'432'570'787
Placements alternatifs (Hedge Funds)		906'666'180	960'316'649
Placements privés		582'755'955	496'789'367
Obligations convertibles		527'355'648	565'642'585
Autres placements		1'000'902'400	912'545'210
Couverture de change		481'906	-18'104'595
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.1	<b>1'414'548</b>	<b>1'478'264</b>
		<b>12'025'220'886</b>	<b>12'391'906'713</b>
<b>Passif</b>	Annexe	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Dettes</b>		<b>54'929'864</b>	<b>40'731'320</b>
Prestations de libre passage et rentes		49'377'452	31'760'675
Autres dettes	7.1.2	5'552'413	8'970'645
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.1.3	<b>34'110'417</b>	<b>9'071'559</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.1.4	<b>6'326'771</b>	<b>6'440'537</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>11'616'115'000</b>	<b>11'290'970'447</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)		7'332'091'916	7'262'107'679
Capital de prévoyance rentiers (100 %)		8'864'758'862	8'610'500'226
Provisions techniques (100 %)	5.5	1'218'613'990	1'131'865'660
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)		17'415'464'768	17'004'473'565
Part de financement en répartition	5.9.3	-5'799'349'768	-5'713'503'118
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.4	<b>313'738'834</b>	<b>1'044'692'850</b>
Situation au 1er janvier		1'044'692'850	1'093'576'085
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		-730'954'016	-48'883'235
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	5.10	<b>0</b>	<b>0</b>
Situation au 1er janvier		0	0
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice		0	0
		<b>12'025'220'886</b>	<b>12'391'906'713</b>
<b>Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>5.9.4</b>	<b>68.50%</b>	<b>72.54%</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 2 mai 2019

Au nom du Conseil d'administration

Stephen Sola  
Président

Michèle Mottu Stella  
Vice-présidente

Certifiés conformes aux écritures  
le 2 mai 2019

Au nom du tiers chargé de la gestion  
Retraites Populaires

Philippe Doffey  
Directeur général

Jean-Marc Sterchi  
Sous-directeur

## Compte d'exploitation

(en CHF)

	Annexe	2018	2017
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>668'503'262</b>	<b>657'106'652</b>
Cotisations des salariés	7.2.1	246'581'171	241'910'978
Cotisations de l'employeur	7.2.1	382'110'736	374'862'237
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	11'174'865	11'222'692
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	10'258'774	8'291'647
Primes uniques et rachats		18'140'214	20'600'339
Subsides du fonds de garantie		237'502	218'759
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>141'569'155</b>	<b>156'148'874</b>
Apports de libre passage		133'740'232	146'847'979
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		7'828'923	9'300'896
<b>= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>810'072'417</b>	<b>813'255'526</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-673'142'487</b>	<b>-650'673'291</b>
Rentes de vieillesse	7.2.2	-485'515'388	-468'007'054
Rentes de survivants	7.2.2	-58'089'410	-56'904'894
Pensions d'enfants	7.2.2	-4'688'159	-4'631'548
Rentes d'invalidité	7.2.2	-65'051'025	-63'224'563
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-18'086'812	-17'949'261
Prestations en capital à la retraite		-41'638'755	-39'804'511
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-72'939	-151'460
<b>- Prestations de sortie</b>	7.2.4	<b>-177'700'915</b>	<b>-157'781'575</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-140'159'909	-121'604'163
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-37'541'007	-36'177'412
<b>= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-850'843'402</b>	<b>-808'454'866</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>-325'144'553</b>	<b>-968'868'986</b>
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-69'984'237	-153'750'010
Constitution capital de prévoyance rentiers		-254'258'636	-897'396'159
Constitution des provisions techniques		-86'748'330	-361'029'116
Variation de la part de financement en répartition		85'846'650	443'306'299
Cotisations au fonds de garantie		-2'383'164	-2'333'352
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-368'298'703</b>	<b>-966'401'678</b>

## Compte d'exploitation (suite)

(en CHF)

	Annexe	2018	2017
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-368'298'703</b>	<b>-966'401'678</b>
<b>+ Résultat net des placements</b>	6.9	<b>-352'262'013</b>	<b>928'602'620</b>
Produits		257'236'977	255'489'301
Charges		-519'673	-502'009
Gains et pertes		33'045'045	-2'623'075
Plus-values/moins-values non réalisées		-483'215'448	828'784'700
Variations des correctifs d'actifs		-817'528	648'146
Frais d'entretien et autres charges		-42'107'599	-41'354'961
Frais d'administration et de gestion facturés		-16'543'419	-14'999'528
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs		-99'340'367	-96'839'953
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques</b>		<b>113'767</b>	<b>267'527</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>242'437</b>	<b>266'982</b>
Produits de prestations fournies		229'698	238'930
Produits divers		12'739	28'053
<b>- Frais d'administration</b>	7.2.5	<b>-10'749'503</b>	<b>-11'618'687</b>
Administration générale		-10'580'999	-11'354'145
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-127'685	-232'092
Autorités de surveillance		-40'819	-32'450
<b>= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-730'954'016</b>	<b>-48'883'235</b>
<b>+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.4	<b>730'954'016</b>	<b>48'883'235</b>
<b>= Excédent de produits (+) / de charges (-)</b>	<b>5.10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexe aux comptes

### Préambule

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans le bilan, le compte d'exploitation et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes.

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Formes juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV ou la Caisse) est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique.

La Caisse a pour but d'assurer, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, des prestations qui, cumulées avec celles de l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, permettent aux assurés et à leurs survivants de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée en cas de retraite, d'invalidité et de décès (art. 2 LCP).

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

#### Actes législatifs vaudois

Loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP), précédemment Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et ses nouvelles (aLCP)

Décret du 18 juin 2013, modifié le 11 décembre 2018, accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et fixant le montant annuel disponible pour la prise en charge du coût de la rente-pont AVS (ci-après Décret)

#### Règlements établis par le Conseil d'administration

Règlement des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 21 septembre 2017 (ci-après Règl.)

Disposition d'organisation du Conseil d'administration de la CPEV du 28 janvier 2016 (ci-après Disp. org.).

Règlement des placements, approuvé le 22 novembre 2018, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, en vigueur au 31 décembre 2017

Règlement de liquidation partielle approuvé par l'As-So le 28.09.2017

Règlement relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués des assurés du 29 janvier 2015

#### Règlement établi par l'Assemblée des délégués des assurés

Règlement de l'Assemblée des délégués des assurés du 3 septembre 2015

## 1.4 Organe suprême, gestion et droits à la signature

### Conseil d'administration (art. 33 ss des Statuts)

Le Conseil d'administration (ci-après : le Conseil) est l'organe suprême de la Caisse et en assure la direction générale.

Le Conseil se compose de huit membres. Le Conseil d'Etat désigne quatre membres; l'Assemblée des délégués des assurés élit les quatre autres membres. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

Le président et le vice-président sont choisis par les membres du Conseil d'administration en leur sein. Ils ne doivent pas faire partie du même groupe de membres.

Composition du Conseil au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Président	Stephen Sola**, vice-directeur de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, Belmont-sur-Lausanne♦
Vice-présidente	Michèle Mottu Stella*, experte agréée LPP, associée d'un cabinet de conseil, Lonay♦♦
Membres	Michel Berney**, retraité, ancien directeur du centre d'enseignement professionnel de Vevey, Vevey
	Christian Budry*, administrateur indépendant, Oron
	Gloria Capt*, avocate au barreau, Yverdon-les-Bains
	Yves Froidevaux**, secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV), Gland
	Fabrice Ghelfi*, directeur général de la cohésion sociale du Canton de Vaud, Lausanne
	Alain Martin**, pasteur, Jouxten-Mézery
Représentant du chef de département chargé du suivi de la Caisse	Filip Grund, chef du service du personnel de l'Etat de Vaud
Secrétaire	Alexandre Bernel, avocat au barreau, St-Saphorin
Secrétaire suppléant	Jean Daniel Martin, président de tribunal (retraité), Lausanne

\* représentant(e) des employeurs

\*\* représentant(e) des assurés

♦ succède à Christian Budry dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018

♦♦ succède à Stefen Sola dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018

### Comités permanents du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué quatre comités permanents :

- « Placements mobiliers »;
- « Placements immobiliers »,
- « Finance & Gouvernance »,
- « Prévoyance »,

Les cahiers des charges de ces comités sont énoncés dans les dispositions d'organisation de la Caisse.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ils sont composés de :

	<b>Placements mobiliers</b>	<b>Finance &amp; Gouvernance</b>
Président	Yves Froidevaux**	Christian Budry*
Membre	Michèle Mottu Stella*	Stephen Sola**
Suppléant	Gloria Capt*	Fabrice Ghelfi*
Suppléant	Michel Berney**	Alain Martin**
Secrétaire	Alexandre Bernel	Jean Daniel Martin
	<b>Placements immobiliers</b>	<b>Prévoyance</b>
Président	Michel Berney**	Fabrice Ghelfi*
Membre	Gloria Capt*	Alain Martin**
Suppléant	Christian Budry*	Michèle Mottu Stella*
Suppléant	Stephen Sola**	Yves Froidevaux**
Secrétaire	Jean Daniel Martin	Alexandre Bernel

\* représentant(e) de l'employeur

\*\* représentant(e) des assurés

### Assemblée des délégués des assurés (art. 18 et 19 LCP)

L'Assemblée des délégués des assurés se compose de trente membres représentant les assurés et les pensionnés.

Les associations faïtières du personnel reconnues en application de l'art. 13, al. 1 de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) ainsi que les commissions du personnel selon les arts 11 et 12 LPers organisent l'élection des délégués. A défaut d'entente entre les parties sur le mode d'élection, l'autorité de surveillance adopte un mode d'élection. L'élection de l'Assemblée des délégués des assurés a lieu dans neuf cercles électoraux déterminés par l'autorité de surveillance.

Les délégués sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable au maximum une fois.

L'Assemblée des délégués des assurés doit :

- élire les quatre représentants des assurés au Conseil d'administration parmi les assurés et les pensionnés ;
- prendre connaissance du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision et de l'expert ;
- donner son préavis sur toute modification de la LCP.

En outre, l'Assemblée des délégués ainsi que le Conseil d'Etat sont consultés lorsque le Conseil d'administration de la Caisse souhaite modifier, étendre ou restreindre les prestations existantes, supprimer certaines de celles-ci ou en introduire de nouvelles. Il en va de même avant toute adoption ou modification d'un règlement au sens de l'art. 17, ch 5 LCP.

Selon l'art.18, al. 5 LCP, l'Assemblée des délégués des assurés a édicté le règlement de cette dernière en date du 3 septembre 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le comité de l'Assemblée se compose ainsi :

<i>Président</i>	Bernard Grandjean
<i>Vice-président</i>	Véronique Schober
<i>Secrétaire</i>	Béatrice Gitera

La liste détaillée des membres pour le mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2020 se trouve sur le site internet de la Caisse.

#### **Adresse de la CPEV :**

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone :	021 348 21 11
Caroline 9	Fax :	021 348 21 69
Case postale 288	E-mail :	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site internet :	<a href="http://www.cpev.ch">www.cpev.ch</a>

#### **Droit à la signature**

Le Conseil d'administration détermine les personnes habilitées à représenter la Caisse vis-à-vis des tiers. Les membres du Conseil d'administration, ainsi que les personnes désignées par le Conseil qui engagent la CPEV, ne peuvent le faire qu'avec signature collective à deux (art. 3.1 Disp. org.).

#### **Tiers chargé de la gestion (art. 123 Règl.)**

La gérance de la CPEV est confiée à Retraites Populaires.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Le tiers chargé de la gestion de la Caisse assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil, sauf décision contraire de celui-ci. Il en va de même pour les séances de l'Assemblée des délégués des assurés.

### **1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance**

#### **Expert agréé (art. 128 Règl.)**

M. Gilles Guenat, Aon (Suisse) SA, Zurich, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHSPP).

#### **Organe de révision (art. 127 Règl.)**

PricewaterhouseCoopers SA, Pully, entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

#### **Conseillers**

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin-conseil.

Retraites Populaires, Lausanne, habilitée à pratiquer la gestion d'une institution de prévoyance en vertu de l'art. 48f, al. 4, let c OPP2, et ses mandataires.

#### **Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne.

## 1.6 Employeurs affiliés

Peuvent être affiliés à la Caisse, pour l'assurance de leur personnel, les institutions de droit public dotées de la personnalité juridique dans les deux situations suivantes :

- le principe de l'affiliation est prévu par la loi spéciale;
- l'affiliation est autorisée par la Caisse, avec l'accord préalable du Conseil d'Etat.

Au 31 décembre 2018, les employeurs affiliés sont les suivants :

- État de Vaud (y compris les Hospices cantonaux (CHUV))
- Université de Lausanne (UNIL)
- Policlinique Médicale Universitaire (PMU)
- Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD)
- Église Evangélique réformée du Canton de Vaud (EERV)\*
- Établissement médico-social Cottier-Boys
- Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AsSo)\*\*
- Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM)
- Office de l'Assurance invalidité pour le Canton de Vaud (OAI)
- Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS
- Haute École Pédagogique (HEP)
- Haute École d'art et de design de Lausanne (ECAL)
- Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)
- Haute École de Santé Vaud (HESAV)
- Musée Cantonal des Beaux-arts

\* Maintien des assurés de 45 ans révolus présents au 1er janvier 2011

\*\* Maintien des assurés de 45 ans révolus présents au 31 décembre 2011

## 2 Membres actifs et rentiers

Les assurés actifs bénéficiant d'une rente d'invalidité partielle sont considérés comme rentiers.

### 2.1 Mouvements des membres assurés actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
<b>Effectif au 1er janvier 2018/2017</b>	<b>35'868</b>	<b>594</b>	<b>36'462</b>	<b>34'873</b>	<b>573</b>	<b>35'446</b>
<b>Augmentation</b>						
Nouveaux	3'575	407	3'982	4'193	493	4'686
Transferts du plan risques	222		222	249		249
Transferts du plan de base ordinaire						
Réactivés	502	18	520	421	12	433
	<b>4'299</b>	<b>425</b>	<b>4'724</b>	<b>4'863</b>	<b>505</b>	<b>5'368</b>
<b>Diminution</b>						
Démissions	-2'648	-247	-2'895	-2'515	-222	-2'737
Transferts au plan de base ordinaire		-222	-222		-249	-249
Transferts au plan risques						
Décès sans prestations	-9		-9	-11		-11
Décès avec prestations	-13		-13	-14		-14
Invalides	-571	-19	-590	-491	-13	-504
Retraités	-832		-832	-837		-837
	<b>-4'073</b>	<b>-488</b>	<b>-4'561</b>	<b>-3'868</b>	<b>-484</b>	<b>-4'352</b>
<b>Effectif au 1er janvier 2019/2018</b>	<b>36'094</b>	<b>531</b>	<b>36'625</b>	<b>35'868</b>	<b>594</b>	<b>36'462</b>

## 2.2 Mouvements des rentiers

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
<b>Effectif au 1er janvier 2018/2017</b>	<b>17'711</b>	<b>1</b>	<b>17'712</b>	<b>17'196</b>	<b>1</b>	<b>17'197</b>
Invalides définitifs	2'522		2'522	2'465		2'465
Invalides temporaires	83	1	84	112	1	113
Retraités	11'668		11'668	11'181		11'181
Conjoints survivants	2'241		2'241	2'214		2'214
Conjoints divorcés						
Enfants	1'197		1'197	1'224		1'224

### Augmentation

	1'098	0	1'098	1'045	0	1'045
Nouveaux invalides définitifs	153		153	165		165
Nouveaux retraités	792		792	732		732
Nouveaux conjoints survivants	147		147	148		148
Nouveaux conjoints divorcés	6		6			

### Diminution

	-409	0	-409	-412	0	-412
<b>Sorties par décès</b>						
Invalides définitifs décédés	-50		-50	-62		-62
Retraités décédés	-239		-239	-233		-233
Conjoints survivants décédés	-120		-120	-117		-117
<b>Sorties par suppressions de pensions</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>	<b>-58</b>	<b>-62</b>	<b>0</b>	<b>-62</b>
Invalides définitifs (art. 59 Règl.)	-41		-41	-46		-46
Retraités	-15		-15	-12		-12
Conjoints survivants (art. 68 Règl.)	-2		-2	-4		-4
<b>Pensions temporaires</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-56</b>	<b>0</b>	<b>-56</b>
Invalides temporaires	-26	1	-25	-29		-29
Enfants	29	1	30	-27		-27

<b>Effectif au 1er janvier 2019/2018</b>	<b>18'345</b>	<b>3</b>	<b>18'348</b>	<b>17'711</b>	<b>1</b>	<b>17'712</b>
--	---------------	----------	---------------	---------------	----------	---------------

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Invalides définitifs	2'584		2'584	2'522		2'522
Invalides temporaires	57	2	59	83	1	84
Retraités	12'206		12'206	11'668		11'668
Conjoints survivants	2'266		2'266	2'241		2'241
Conjoints divorcés	6		6			
Enfants	1'226	1	1'227	1'197		1'197
<b>Effectif au 1er janvier 2019/2018</b>	<b>18'345</b>	<b>3</b>	<b>18'348</b>	<b>17'711</b>	<b>1</b>	<b>17'712</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse gère un plan risques et un plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité (plan de base) qui sont régis par le principe de la primauté des prestations (art. 7 LCP).

Le plan risques couvre les risques de décès et d'invalidité du salarié dès le début de l'affiliation et jusqu'à son entrée dans le plan de prévoyance.

L'affiliation au plan de prévoyance commence au plus tôt :

- a) lorsqu'il atteint l'âge de 24 ans révolus;
- b) lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 60 ans.

Lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont réalisées après le premier du mois, l'affiliation au plan de base prend effet au premier jour du mois suivant (art. 7 Règl.).

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse applique un système de capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'autorité de surveillance (art. 20 LCP). Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1er janvier 2012.

##### Cotisations de base (art. 10 LCP)

Les cotisations annuelles globales pour le plan de prévoyance vieillesse, décès et invalidité s'élèvent à 25.5 %, réparties ainsi :

Cotisation ordinaire assuré	10.0 %	de leur salaire cotisant
Cotisation ordinaire employeur	15.5 %	de l'ensemble des salaires cotisants
	25.5 %	

##### Cotisations du plan risques

Le plan risques est supporté par les assurés au moyen d'une cotisation de 1 % de leur salaire cotisant. Il est supporté par les employeurs à hauteur de 2 % de l'ensemble des salaires cotisants des assurés (art. 10 LCP).

##### Contribution de rappel

L'assuré qui reçoit un salaire de l'Etat ou qui est soumis à la LPers s'acquitte d'une contribution de rappel lorsque sa classe de salaire est modifiée à la hausse ou qu'il bénéficie d'une augmentation de salaire équivalente (art. 12 LCP).

##### Rente-pont AVS

Un montant annuel s'élevant progressivement jusqu'à CHF 16'000'000.- est destiné au financement de la rente-pont AVS. Ce montant sera indexé de la même manière que l'échelle des salaires; il est versé par l'employeur (art. 3 et 4 Décret).

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

##### Compte de préfinancement de retraite

En prévision d'une retraite avant l'âge minimum, les assurés affiliés au plan de prévoyance ont la possibilité de financer à l'avance la réduction de la pension de retraite par des versements sur le compte de préfinancement de retraite. Les montants versés sur le compte de préfinancement de retraite ont été crédités avec un taux d'intérêt à 1 % (2017 : 1 %) décidé par le Conseil d'administration (art. 21 Règl.).

### Fonds de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide, dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 121 et ss Règl.).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

### Indexation des rentes

En 2018, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

#### Liquidités, créances diverses à court et moyen termes

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

#### Créance auprès de l'employeur

La valeur au bilan représente la somme effectivement due à l'institution.

#### Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

#### Actions de sociétés suisses, Actions de sociétés étrangères

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition. Les produits dérivés sont évalués à la valeur du marché.

#### Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

### Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

Immeubles (sans frais accessoires)

- |   |        |
|---|--------|
| - de plus de 10 ans                       | 6,10 % |
| - de 10 ans et moins                      | 5,45 % |
| - pour lesquels un loyer net est encaissé | 4,95 % |

Immeubles (avec frais accessoires)

- |                      |        |
|----------------------|--------|
| - de plus de 10 ans  | 5,80 % |
| - de 10 ans et moins | 5,25 % |

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier. La dernière révision a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zone intermédiaire ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

### Infrastructures

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan sont en principe évaluées à la valeur du marché. La valeur du marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur actuelle est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur actuelle, l'évaluation et l'inscription au bilan est effectuée à la valeur d'acquisition. Les correctifs de valeur nécessaires sont comptabilisés.

### Couverture de change

Les produits dérivés sont évalués à la valeur de marché.

### Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés au moyen des bases techniques et autres hypothèses mentionnées au chapitre 5 ci-après et en conformité avec le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

### Autres positions

Les autres positions figurent à la valeur nominale.

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

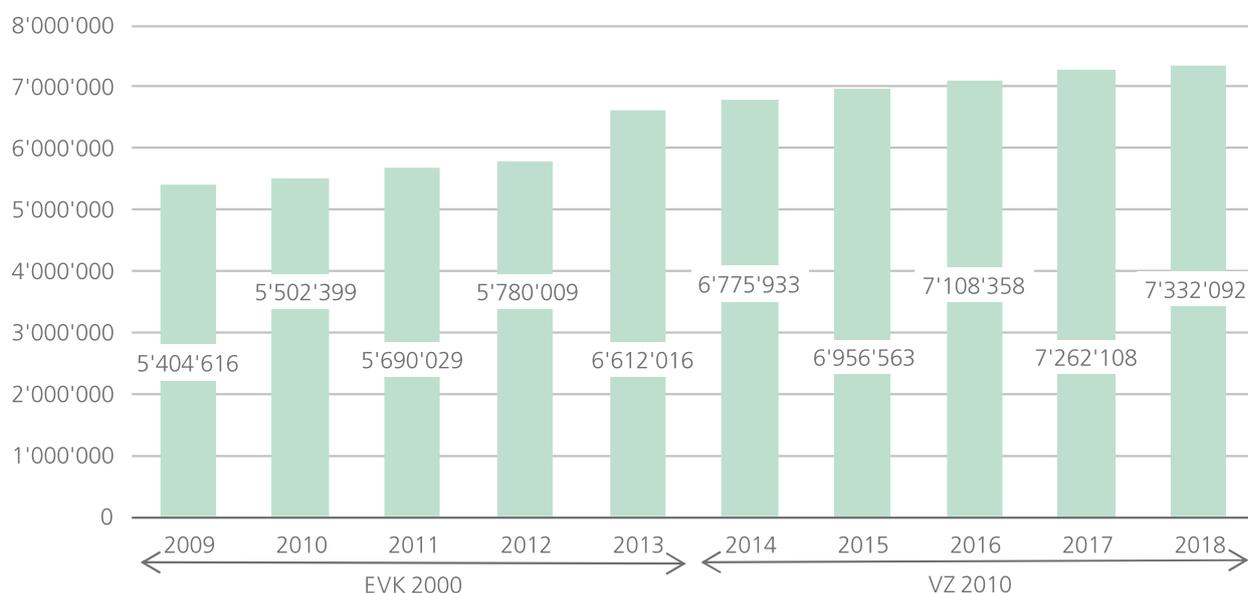
## 5 Couverture des risques

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

### 5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

**Assurés actifs**  
en milliers de CHF au 31 décembre



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

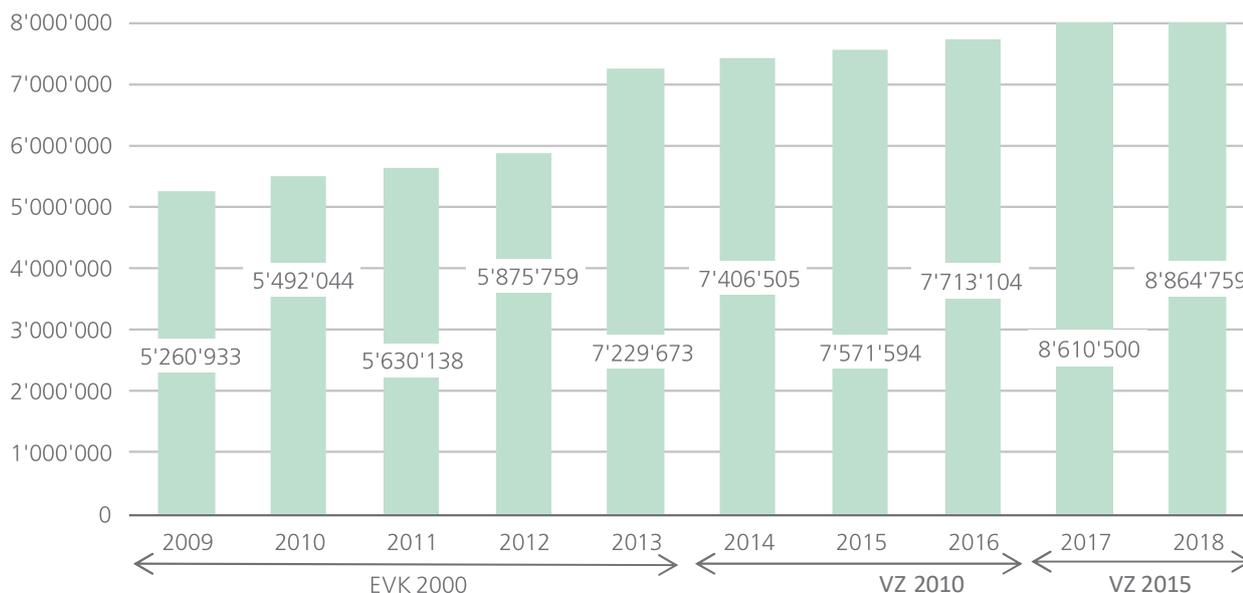
Pour le calcul du capital de couverture et des provisions techniques des assurés actifs, il a été tenu compte des salaires assurés au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

### 5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des assurés actifs se montent à CHF 2'649'101'325 (2017 : CHF 2'599'862'350).

## 5.4 Développement du capital de couverture pour les rentiers

### Rentiers en milliers de CHF au 31 décembre



EVK 2000 = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

VZ 2010 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

VZ 2015 = Tables actuarielles de la Caisse de pensions des employés de la ville de Zürich

## 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Un règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan a été établi par la CPEV. Ce document a été approuvé par l'expert agréé et porté à la connaissance de l'autorité de surveillance.

Ce règlement précise notamment la politique de constitution des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Total des provisions techniques (100 %)</b>	<b>1'218'613'990</b>	<b>1'131'865'660</b>
Provision pour changement des tables actuarielles	137'413'064	56'549'582
Provision pour abaissement futur du taux technique	1'081'200'926	1'075'316'078
Provision pour indexations futures	0	0

### Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Total provision pour changement des tables actuarielles</b>	<b>137'413'064</b>	<b>56'549'582</b>
Solde au 1er janvier	56'549'582	370'536'544
Prélèvement de l'année	0	-313'986'962
Attribution de l'année	80'863'482	0
<b>Total provision relative aux assurés actifs</b>	<b>93'089'270</b>	<b>56'549'582</b>
<b>Total provision relative aux rentiers</b>	<b>44'323'794</b>	<b>0</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	7'332'091'916	7'262'107'679
Capital de prévoyance rentiers	8'864'758'862	8'610'500'226
<b>Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>Coûts calculés</b>	<b>Coûts calculés</b>
<b>Taux de provisionnement sur le capital de prévoyance des rentiers</b>	<b>0.50 %</b>	<b>0.00 %</b>

A partir de 2017, le montant cible de la provision pour les assurés actifs a été revu afin de prévoir d'une part le coût calculé du passage des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018 et d'autre part une augmentation de 0.5 % par année à compter de l'année de projection des tables.

En ce qui concerne les rentiers, la provision a été entièrement dissoute dans le cadre de l'adaptation des tables VZ 2010 projetées en 2012 aux tables VZ 2015 projetées en 2018 lors du bouclage 2017. A partir de 2018, le montant cible de la provision s'élève à 0.5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés par année à partir de l'année de projection des tables (soit une part pour l'exercice sous revue).

#### 5.5.1 Provision pour abaissement futur du taux technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Provision pour abaissement futur du taux technique</b>	<b>1'081'200'926</b>	<b>1'075'316'078</b>
Solde au 1er janvier	1'075'316'078	400'300'000
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	5'884'848	675'016'078

En accord avec l'expert agréé et conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle du bilan, le Conseil d'administration a fixé un taux d'intérêt technique cible de 2.5 % (2017 : 2.5 %) pour la constitution de la provision en ce qui concerne les assurés actifs.

Aucune provision n'est nécessaire au 31.12.2018 en ce qui concerne les rentiers dont le capital de prévoyance est évalué au taux technique de 2.5 %.

### Provision pour indexations futures (rentiers)

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution à cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeur ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, cette provision n'a pas été alimentée au cours de l'exercice 2018. Le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes.

## 5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été déposée par l'expert agréé sur la base de la situation financière au 31 décembre 2015.

Les conclusions de l'expert figurant dans son rapport daté du 20 juin 2016 sont les suivantes :

« L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ("CSEP") et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.25 % pour les bénéficiaires de rentes et pour les assurés actifs. Au 31.12.2015, la situation financière de la Caisse présente :

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 73.04 %;
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 1'070'962'922.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2015, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- le plan de financement adopté par la Caisse est respecté. Le taux de couverture global atteint 66.0 % (taux initial de 60.9 %) et le taux de couverture des actifs atteint 42.2 % (taux initial de 20.0 %);
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique utilisé est supérieur au taux de référence prévu par la directive DTA4 de la CSEP. Toutefois, grâce à la provision pour abaissement du taux technique dont la Caisse dispose au 31.12.2015, le taux technique implicite est de 2.75 % pour les bénéficiaires de rentes et satisfait ainsi à la directive technique de la CSEP. Le Conseil d'administration mène actuellement une analyse visant à abaisser formellement le taux technique. Le taux de rendement attendu déterminé au 31.12.2015 ne couvre plus, en effet, le taux de rendement nécessaire déterminé à cette date;
- le financement du plan d'assurance a été suffisant depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan d'assurance. Il devra être revu lors de l'abaissement du taux d'intérêt technique et de l'utilisation des nouvelles tables de mortalité VZ 2015;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité ».

Le Conseil a analysé les différentes options et mesures à prendre découlant notamment de cette expertise et a étudié les différents composants d'un nouveau plan de financement. Ce nouveau plan, devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été porté à la connaissance du Conseil d'Etat et de l'Assemblée des délégués des assurés.

En date du 26 octobre 2017 et avec l'accord de l'expert agréé, le nouveau plan a été présenté à l'autorité de Surveillance LPP et des Fondations de Suisse Occidentale (ci-après As-So).

Au vu du nouveau plan présenté, l'As-So a décidé le 10 novembre 2017 d'approuver la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Compte tenu de l'exercice 2017, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé et après avoir consulté le Conseil d'Etat et l'Assemblée des délégués des assurés, a décidé de reporter l'entrée en vigueur du plan de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A cet effet, le plan de financement a été actualisé et soumis à nouveau à l'AS-SO, qui a décidé le 26 juin 2018 :

- de confirmer, sur la base du nouveau plan adopté par le Conseil d'administration en date du 26 avril 2018, sa décision du 10 novembre 2017 approuvant la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.
- De rappeler à la Caisse qu'elle devra lui soumettre en 2022 un plan visant à atteindre le taux de couverture de 80 % des engagements totaux pris envers les rentiers et les assurés actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2052 au plus tard.

Une nouvelle expertise actuarielle sera effectuée sur la base des comptes audités au 31.12.2018.

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués par la gérante au moyen des bases suivantes :

- Pour les assurés actifs : les tables VZ 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3.25 % (art. 125 Règl.) ;
- Pour les rentiers : les tables VZ 2015 projetées en 2018 au taux d'intérêt technique de 2.5 %.

Les capitaux de prévoyance des rentiers ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs selon art. 4 du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan.

Les indications chiffrées figurent ci-après au point 5.9.3.

## 5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a pas eu de modification des bases et hypothèses techniques au cours de l'exercice 2018.

## 5.9 Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

En date du 4 novembre 2013, l'autorité de surveillance a admis le principe de la capitalisation partielle de la CPEV. Sur la base d'un nouveau plan de prévoyance présenté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2017, l'As-So a approuvé, les 10 novembre 2017 et 26 juin 2018, la poursuite de la gestion de la Caisse selon le principe de la capitalisation partielle.

### 5.9.1 Taux de couverture initiaux (art. 72b ss LPP)

Les taux de couverture initiaux ont été déterminés par le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé. Ils ont été communiqués à l'autorité de surveillance. Les taux de couverture initiaux sont fixés à 60.9 % pour le taux global et 20 % pour le taux des assurés actifs.

Ces deux niveaux servent de points planchers permettant de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises par la Caisse ainsi que le montant de la garantie de l'Etat.

### 5.9.2 Plan de financement / taux de couverture minimum annuel

En 2013, le Conseil d'administration, en accord avec l'expert agréé, a adopté un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier de la Caisse et de maintenir la fortune de prévoyance à un niveau permettant :

- de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de pension
- de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs.

Le plan de financement doit en outre permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80 % dans les 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le plan a été communiqué à l'autorité de surveillance.

Le chemin de recapitalisation défini dans le plan de financement de 2013 et qui n'a pas été modifié lors de l'actualisation du plan de financement en 2018 prévoit les taux de couverture (TC) à atteindre suivants :

Année (31.12)	TC global						
2012	65.7 %	2022	68.0 %	2032	71.9 %	2042	76.0 %
2013	65.7 %	2023	68.3 %	2033	72.3 %	2043	76.4 %
2014	65.8 %	2024	68.7 %	2034	72.7 %	2044	76.8 %
2015	66.0 %	2025	69.1 %	2035	73.1 %	2045	77.2 %
2016	66.2 %	2026	69.5 %	2036	73.5 %	2046	77.7 %
2017	66.4 %	2027	69.9 %	2037	73.9 %	2047	78.1 %
2018	66.7 %	2028	70.3 %	2038	74.3 %	2048	78.6 %
2019	67.0 %	2029	70.7 %	2039	74.7 %	2049	79.0 %
2020	67.3 %	2030	71.2 %	2040	75.2 %	2050	79.5 %
2021	67.6 %	2031	71.6 %	2041	75.6 %	2051	80.0 %

Le plan de financement doit être revu périodiquement (voir ci-avant 5.6).

### 5.9.3 Détermination de la part en répartition

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)</b>	<b>17'415'464'768</b>	<b>17'004'473'565</b>
<b>Engagements assurés actifs</b>	<b>8'506'382'112</b>	<b>8'393'973'339</b>
Capitaux de prévoyance	7'332'091'916	7'262'107'679
Provision pour changement des tables actuarielles (assurés actifs)	93'089'270	56'549'582
Provision pour abaissement futur du taux technique (assurés actifs)	1'081'200'926	1'075'316'078
<b>Engagements rentiers</b>	<b>8'909'082'656</b>	<b>8'610'500'226</b>
Capitaux de prévoyance	8'864'758'862	8'610'500'226
Provision pour changement des tables actuarielles (rentiers)	44'323'794	0
Provision pour abaissement futur du taux technique (rentiers)	0	0
Provision pour indexations futures	0	0

- soit le TC déterminé par le chemin de recapitalisation	66.70%	66.40%
- soit le TC correspondant au respect du taux de couverture initial des assurés actifs	60.92%	60.51%
<b>Part des engagements en capitalisation (le plus élevé des 2 taux)</b>	<b>66.70%</b>	<b>66.40%</b>
<b>Part des engagements en répartition</b>	<b>33.30%</b>	<b>33.60%</b>
<b>Montant de la part de financement en répartition</b>	<b>5'799'349'768</b>	<b>5'713'503'118</b>

#### 5.9.4 Situation effective au 31 décembre

Le taux de couverture est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent. Il est déterminé conformément à l'art. 44 OPP2 et à son annexe. Il se justifie comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux de prévoyance et provisions techniques assurés actifs	8'506'382'112	8'393'973'339
Capitaux de prévoyance et provisions techniques rentiers	8'909'082'656	8'610'500'226
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)</b>	<b>17'415'464'768</b>	<b>17'004'473'565</b>
Part de financement en répartition	-5'799'349'768	-5'713'503'118
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>11'616'115'000</b>	<b>11'290'970'447</b>
Réserve de fluctuation de valeur	313'738'834	1'044'692'850
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>11'929'853'834</b>	<b>12'335'663'297</b>
<b>Taux de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>68.50%</b>	<b>72.54%</b>
Part des engagements en capitalisation	66.70%	66.40%
Taux de couverture initial global	60.90%	60.90%
<b>Taux de couverture des assurés actifs</b>	<b>35.51%</b>	<b>44.38%</b>
Taux de couverture initial des assurés actifs	20.00%	20.00%

Le taux de couverture effectif étant supérieur à la part de financement en capitalisation définie au point 5.9.3, la Caisse ne présente pas de découvert au 31 décembre.

#### 5.10 Fonds libres / découvert

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Fonds libres (+) / découvert (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Solde au 1er janvier	0	0
Prélèvement de l'année	0	0
Attribution de l'année	0	0

#### 5.11 Garantie (art. 3 Décret)

Les prestations dues par la CPEV sont en premier lieu couvertes par les employeurs affiliés en vertu des conventions d'affiliation. La CPEV bénéficie en outre de la garantie de l'Etat de Vaud. L'étendue de cette garantie est fixée par la LPP. Cette garantie est subsidiaire à la prise en charge des prestations par les employeurs affiliés.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité des placements, conseiller et gestion en placement, règlement de placements

#### Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les normes de l'OPP2 (voir point 6.2). L'allocation des actifs présentée ci-après a été décidée par le Conseil d'administration dans sa séance du 22 septembre 2016.

Pour l'exercice 2018, les allocations basées sur les valeurs de marché se présente comme suit :

Répartition des placements	Placements au 31.12.2018		Allocation 2018			Placements au 31.12.2017	
	En millier de CHF	En %	Bornes inférieures	Allocation cible	Bornes supérieures	En millier de CHF	En %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	215'415	1.8	0.0	2.0	5.0	168'917	1.4
Créance auprès de l'employeur	319'051	2.7	0.0	5.0	12.0	507'000	4.1
Obligations libellées en CHF	440'577	3.7	2.5	5.5	8.5	455'962	3.7
Obligations libellées en monnaies étrangères						1'133'744	9.2
- Obligations gouvernementales	612'910	5.1	2.0	5.0	8.0		
- Obligations d'entreprises	272'427	2.3	0.0	2.0	5.0		
- Obligations d'entreprises haut rendement	109'889	0.9	0.0	1.0	4.0		
- Obligations marchés émergents	250'240	2.1	0.0	1.0	4.0		
Actions de sociétés suisses*	1'594'356	13.3	8.0	12.0	16.0	1'788'941	14.4
Actions de sociétés étrangères*						2'238'884	18.1
- Actions pays développés	1'433'522	11.9	7.5	11.5	15.5		
- Actions pays émergents	402'147	3.3	0.0	2.5	5.5		
- Couverture actions étrangères	106'864	0.9					
Titres de gages immobiliers	756'582	6.3	5.0	7.0	9.0	747'220	6.0
Immobilier suisse direct et indirect	2'491'665	20.7	15.5	21.5	28.5	2'432'571	19.6
Placements alternatifs (Hedge Funds)	906'666	7.5	4.0	7.0	10.0	960'317	7.8
Placements privés	582'756	4.8	0.0	3.5	8.0	496'789	4.0
Obligations convertibles	527'356	4.4	3.0	5.0	7.0	565'643	4.6
Autres placements						912'545	7.4
- Matières premières	347'576	2.9	0.0	3.0	7.0		
'- Immobilier étranger	402'251	3.3	1.5	3.0	4.5		
- Infrastructures	251'076	2.1	0.0	2.5	5.0		
Couverture de change	482	0.0				-18'105	-0.1
<b>Total</b>	<b>12'023'806</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>12'390'428</b>	<b>100</b>

\* y compris opérations de couverture

### Placements collectifs

Des fonds institutionnels à compartiments multiples ont été créés par Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (obligations libellées en francs suisses, obligations étrangères (jusqu'en 2017), obligations étrangères gouvernementales, obligations étrangères d'entreprises, obligations étrangères d'entreprises haut rendement, obligations étrangères marchés émergents, actions suisses, actions étrangères (jusqu'en 2017), actions étrangères pays développés, actions étrangères pays émergents, marché monétaire CHF, titres en valeurs immobilières suisses, immobilier étranger, fonds en matières premières, obligations convertibles, microfinance, placements privés, placements alternatifs diversifiés et infrastructures mobilières étrangères).

En 2018, le compartiment « obligations étrangères » a été remplacé par les quatre segments suivants : « obligations gouvernementales », « obligations d'entreprises », « obligations d'entreprises haut rendement » et « obligations marchés émergents ». Il en va de même du compartiment « actions étrangères » qui a été réparti en : « actions pays développés » et « actions pays émergents ».

### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (art. 56a OPP2), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture.

### Gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine est effectuée par Retraites Populaires, avec une délégation à des mandataires. Pour le patrimoine immobilier détenu en direct, certains aspects techniques et locatifs sont délégués à différentes régies immobilières.

### Dépositaire global des titres

Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global, Banque Pictet & Cie SA, Carouge, en qualité de banque autorisée.

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

Conformément aux art. 49a et 50 OPP2, la Caisse a édicté un règlement de placements qui étend les possibilités de placement. Les extensions prévues sont mentionnées à l'annexe 1 du règlement de placement. Il ressort de l'étude ALM réalisée par la Caisse en décembre 2018 que les placements de la Caisse respectent l'article 50, alinéas 1 à 3 OPP 2 et que le risque de l'allocation est conforme à la capacité de risque de la Caisse.

Les placements de la Caisse présentent la situation suivante au regard des limites de placements de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 55 OPP 2) :

	31.12.2018		31.12.2017	
	Allocation effective	Limite OPP2	Allocation effective	Limite OPP2
Titres hypothécaires	6.29 %	50 %	6.03 %	50 %
Actions	38.65 %	50 %	41.08 %	50 %
Immobilier	24.07 %	30 %	22.62 %	30 %
Alternatif	21.16 %	15 %	19.69 %	15 %
Monnaies étrangères	16.80 %	30 %	15.90 %	30 %

### 6.3 Indication sur les placements alternatifs au sens de la LPP

Le tableau ci-après présente l'ensemble des placements de l'institution considérés comme des placements alternatifs au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle (art. 53 OPP2 et ss).

Cette définition diverge de celle utilisée dans le règlement des placements qui prévaut dans les autres chapitres des présents comptes annuels.

	31.12.2018	31.12.2017
Obligations libellées en CHF	3'618'438	4'755'840
Obligations libellées en monnaies étrangères	36'154'005	42'307'907
Placements privés	582'755'955	496'789'367
Obligations convertibles	14'609'854	22'347'913
Placements alternatifs (Hedge Funds)	906'666'180	960'316'649
Autres placements	1'000'902'400	912'545'210
<b>Total des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>2'544'706'832</b>	<b>2'439'062'885</b>
<b>Total des placements</b>	<b>12'023'806'338</b>	<b>12'390'428'449</b>
<b>Quote-part des placements alternatifs au sens de la LPP</b>	<b>21.16%</b>	<b>19.69%</b>

### 6.4 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

#### Principes retenus et explications sur la réserve de fluctuation de valeur

Une réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché liés aux placements (y compris les immeubles) afin de pouvoir garantir durablement que les engagements de prestations sont remplis.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé sur la base de la proposition d'allocation stratégique des actifs, le taux étant appliqué aux engagements. Il est basé sur la méthode de la VAR 99 % (CVAR 99 % en 2018 et tient compte des probabilités de risque extrême qu'implique l'allocation choisie.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation des actifs et de leur volatilité, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est fixé par le Conseil d'administration.

#### Objectif de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2018	31.12.2017
Total des engagements de prévoyance	17'415'464'768	17'004'473'565
<b>Objectif</b>	<b>1'915'701'124</b>	<b>1'870'492'092</b>
Objectif (en % du total des engagements de prévoyance)	11.0%	11.0%

#### Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier</b>	<b>1'044'692'850</b>	<b>1'093'576'085</b>
Variation de l'exercice	-730'954'016	-48'883'235
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre</b>	<b>313'738'834</b>	<b>1'044'692'850</b>
Réserve de fluctuation de valeur (en % du total des engagements de prévoyance)	1.8%	6.1%

Le résultat de l'exercice 2018 a entraîné un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur.

## 6.5 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2018	31.12.2017
<b>Placements</b>	<b>12'023'806'338</b>	<b>12'390'428'449</b>
<b>Liquidités, créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>215'415'436</b>	<b>168'917'111</b>
Comptes bancaires	71'197'689	69'051'899
Banques à terme	80'000'000	79'798'944
Placements collectifs marché monétaire	4'719'523	4'764'223
Débiteurs employeurs et assurés *	54'966'519	10'815'464
Autres débiteurs	5'216'706	5'449'582
Correctif d'actif	-685'000	-963'000
<b>Créance auprès de l'employeur</b>	<b>319'050'766</b>	<b>507'000'000</b>
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>440'577'286</b>	<b>455'962'435</b>
Obligations non cotées	5'000'000	9'000'000
Placements collectifs	420'796'449	421'801'584
Prêts aux corporations de droit public	14'780'837	25'160'850
Prêts divers	1	1
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>1'245'466'400</b>	<b>1'133'743'634</b>
Placements collectifs	0	1'133'743'634
Obligations étrangères gouvernementales - placements collectifs	612'909'712	0
Obligations étrangères d'entreprises - placements collectifs	272'426'931	0
Obligations étrangères d'entreprises haut rendement - placements	109'889'430	0
Obligations étrangères marchés émergents - placements collectifs	250'240'327	0
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>1'594'355'517</b>	<b>1'788'941'404</b>
Placements collectifs	1'538'876'042	1'712'008'427
Couverture actions suisses	52'671'400	74'124'902
Actions non cotées	2'808'075	2'808'075
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>1'942'532'582</b>	<b>2'238'883'708</b>
Placements collectifs	0	2'132'681'982
Actions étrangères pays développés - placements collectifs	1'433'522'152	0
Actions étrangères pays émergents - placements collectifs	402'146'689	0
Couverture actions étrangères	106'863'741	106'201'726
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>756'581'713</b>	<b>747'220'154</b>
Créances hypothécaires	755'324'078	744'325'955
Crédits de construction	1'851'347	4'826'383
Correctif d'actif	-593'712	-1'932'184
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>2'491'664'548</b>	<b>2'432'570'787</b>
Immobilier direct	2'331'136'715	2'282'885'631
Terrains et projets en développement	44'977'906	22'568'862
Placements collectifs	121'171'628	130'303'995
Correctif d'actif	-5'621'701	-3'187'701
<b>Placements alternatifs (Hedge Funds)</b>	<b>906'666'180</b>	<b>960'316'649</b>
<b>Placements privés</b>	<b>582'755'955</b>	<b>496'789'367</b>
<b>Obligations convertibles</b>	<b>527'355'648</b>	<b>565'642'585</b>
<b>Autres placements</b>	<b>1'000'902'400</b>	<b>912'545'210</b>
Immobilier indirect étranger (non coté)	402'251'016	370'551'700
Infrastructures mobilières directes suisses	19'216'126	19'498'082
Infrastructures immobilières directes	106'704'637	39'017'936
Infrastructures étrangères indirectes	125'154'884	86'582'777
Matières premières	347'575'737	396'894'715
<b>Couverture de change</b>	<b>481'906</b>	<b>-18'104'595</b>

\*pas de cotisation ouverte au 31 mars 2019/2018

## 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

	31.12.2018		31.12.2017	
	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)	Valeur de remplacement nette	Volume net des contrats (vente)
Actions de sociétés suisses	52'671'400	109'929'668	74'126'933	68'174'178
Actions de sociétés étrangères	106'755'152	175'582'736	106'201'726	98'766'847
Opérations à terme sur devises	-2'594'545	3'434'079'859	-21'395'659	2'626'270'660
Options sur devises	260'207	44'887'015	63'814	29'066'864
Devises	-2'334'338	3'478'966'874	-21'331'846	2'655'337'524

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle des risques de marché ou de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan et présentées auprès de la même classe d'actif que les placements sous-jacents. Les opérations de couverture du risque de change figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actifs.

## 6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

## 6.8 Engagements de capital ouverts

### Liquidités

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Caisse a conclu en 2014 un accord de trésorerie (cash-pooling) avec différentes institutions gérées par Retraites Populaires et un établissement bancaire.

### Titres de gages immobiliers

	engagements au 31.12.2018	engagements au 31.12.2017
Prêts hypothécaires	46'396'328	53'795'153
Crédits de construction	5'981'036	4'799'894
Total	52'377'364	58'595'047

Les montants ci-dessus représentent la part des crédits octroyés non encore décaissés.

Immobilier indirect suisse (placements collectifs)	285'000	285'000
--	---------	---------

Les montants ci-dessus représentent les souscriptions non encore décaissées de la société en commandite de placements collectifs.

	Engagements en devises étrangères au 31.12.2018	Au cours de	Engagements CHF 31.12.2018	Engagements en devises étrangères au 31.12.2017	Au cours de	Engagements CHF 31.12.2017
Placements privés			359'049'493			453'878'320
a) en CHF			358'900'475			453'683'619
b) en EUR	132'235	1.12692	149'018	166'386	1.17018	194'702
Immobilier étranger (en CHF)			194'270'224			204'374'023
Infrastructures étrangères (en CHF)			84'456'252			74'904'887

Les souscriptions des placements collectifs n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

## 6.9 Explications du résultat net des placements

	2018	2017
<b>Liquidités, créances diverses à court et moyen terme</b>	<b>-419'691</b>	<b>-768'397</b>
Produits	5'472	7'534
Charges	-519'673	-502'009
Gains et pertes	-1'235	-5'790
Plus-values/moins-values non réalisées	-37'746	-33'203
Variations des correctifs d'actifs	278'000	-27'000
Frais d'administration et de gestion facturés	-125'031	-182'836
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-19'478	-25'093
<b>Créance auprès de l'employeur</b>	<b>14'047'986</b>	<b>21'537'500</b>
Produits	14'047'986	21'537'500
<b>Obligations libellées en CHF</b>	<b>-771'048</b>	<b>1'972'040</b>
Produits	4'785'824	5'544'569
Plus-values/moins-values non réalisées	-4'469'676	-2'414'064
Frais d'administration et de gestion facturés	-203'638	-209'673
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-883'558	-948'791
<b>Obligations libellées en monnaies étrangères</b>	<b>-23'933'763</b>	<b>60'089'734</b>
Produits	13'903'178	15'186'240
Plus-values/moins-values non réalisées	-33'189'498	48'928'440
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'060'298	-614'727
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'587'145	-3'410'218
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>-155'033'536</b>	<b>274'434'292</b>
Produits	35'752'554	27'907'558
Gains et pertes	852'982	-9'473'639
Plus-values/moins-values non réalisées	-186'024'079	261'128'931
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'243'073	-1'016'653
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-4'371'921	-4'111'904
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>-183'316'238</b>	<b>340'514'198</b>
Produits	30'418'302	32'853'174
Gains et pertes	-2'224'887	6'773'360
Plus-values/moins-values non réalisées	-202'054'548	311'986'922
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'938'881	-1'480'796
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-7'516'224	-9'618'462
<b>Sous-total</b>	<b>-349'426'291</b>	<b>697'779'368</b>

## 6.9 Explication du résultat net des placements (suite)

	2018	2017
<b>Sous-total</b>	<b>-349'426'291</b>	<b>697'779'368</b>
<b>Titres de gages immobiliers</b>	<b>13'510'026</b>	<b>12'290'849</b>
Produits	13'018'017	13'178'555
Variations des correctifs d'actifs	1'338'472	10'000
Frais d'administration et de gestion facturés	-846'462	-897'707
<b>Immobilier suisse direct et indirect</b>	<b>68'963'567</b>	<b>80'201'592</b>
Produits	140'659'357	138'422'655
Gains et pertes	-2'525'951	-762'858
Plus-values/moins-values non réalisées	-13'846'083	-3'222'797
Variations des correctifs d'actifs	-2'434'000	665'146
Frais d'entretien et autres charges	-42'107'599	-41'354'961
Frais d'administration et de gestion facturés	-9'720'823	-12'261'990
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-1'061'333	-1'283'602
<b>Placements alternatifs (Hedge Funds)</b>	<b>-55'129'151</b>	<b>38'771'833</b>
Gains et pertes	5'529	457'565
Plus-values/moins-values non réalisées	-21'848'597	75'259'429
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'492'234	-1'470'211
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-31'793'848	-35'474'951
<b>Placements privés</b>	<b>60'987'678</b>	<b>56'767'608</b>
Produits	719'039	301'561
Gains et pertes	2'328'261	425'350
Plus-values/moins-values non réalisées	87'126'141	78'196'579
Frais d'administration et de gestion facturés	-890'069	-782'236
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-28'295'693	-21'373'646
<b>Obligations convertibles</b>	<b>-38'600'712</b>	<b>30'871'504</b>
Produits	0	757
Plus-values/moins-values non réalisées	-35'182'777	34'149'632
Frais d'administration et de gestion facturés	-313'775	-352'365
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-3'104'160	-2'926'520
<b>Autres placements</b>	<b>-12'094'278</b>	<b>46'311'655</b>
Produits	3'927'250	549'199
Gains et pertes	34'610'347	-37'064
Plus-values/moins-values non réalisées	-31'851'097	63'372'966
Frais d'administration et de gestion facturés	-1'521'698	-1'429'644
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	-17'259'080	-16'143'803
<b>Couverture de change</b>	<b>-43'285'415</b>	<b>-40'091'098</b>
Plus-values/moins-values non réalisées	-41'837'488	-38'568'135
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi	-1'447'927	-1'522'963
<b>Restitution du tiers chargé de la gestion</b>	<b>2'812'563</b>	<b>5'699'311</b>
Frais d'administration et de gestion restitués	2'812'563	5'699'311
<b>Résultat net sur placements</b>	<b>-352'262'013</b>	<b>928'602'620</b>

## 6.9 Explication du résultat net des placements (suite)

### Méthode de calcul de la performance (méthode hambourgeoise)

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values non réalisées).

A ces revenus sont retranchés les frais afin d'obtenir le résultat net sur placements.

Les capitaux moyens investis sont calculés en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'opérations. Les plus- ou moins-values non réalisées n'entrent en compte qu'au 31 décembre.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyens investis.

La performance nette par catégorie de placements s'établit comme suit :

Éléments du bilan (Méthode hambourgeoise)	2018			2017		
	Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV		Capital moyen investi	Performance nette de la CPEV	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	210'821'137	-419'691	-0.2	198'038'892	-768'397	-0.4
Créances auprès de l'employeur (voir point 6.11)	374'612'947	14'047'986	3.7	574'273'507	21'537'500	3.8
Obligations libellées en CHF	449'830'984	-771'048	-0.2	456'375'902	1'972'040	0.4
Obligations libellées en monnaies étrangères	1'186'502'033	-23'933'763	-2.0	1'073'039'173	60'089'734	5.6
Actions de sociétés suisses*	1'752'369'738	-155'033'536	-8.8	1'491'407'160	274'434'292	18.4
Actions de sociétés étrangères*	2'178'453'449	-183'316'238	-8.4	1'943'397'832	340'514'198	17.5
Titres de gages immobiliers	755'055'832	13'510'026	1.8	741'048'843	12'290'849	1.7
Immobilier suisse direct et indirect	2'485'754'082	68'963'567	2.8	2'402'312'305	80'201'592	3.3
Placements alternatifs (Hedge Funds)	960'311'055	-55'129'151	-5.7	911'823'868	38'771'833	4.3
Placements privés	510'734'046	60'987'678	11.9	401'596'146	56'767'608	14.1
Obligations convertibles	565'642'585	-38'600'712	-6.8	525'279'262	30'871'504	5.9
Autres placements	942'345'291	-12'094'278	-1.3	787'205'406	46'311'655	5.9
Couverture de change	8'897'593	-43'285'415	NS	-7'738'458	-40'091'098	NS
Restitution du tiers chargé de la gestion **	0	2'812'563	NS	0	5'699'311	NS
<b>Performance des placements</b>	<b>12'381'330'770</b>	<b>-352'262'013</b>	<b>-2.8</b>	<b>11'498'059'839</b>	<b>928'602'620</b>	<b>8.1</b>

\* y compris opérations de couverture

\*\* le tiers chargé de la gestion verse à la Caisse une restitution issue de son résultat de l'exercice précédent

NS = non significatif

## 6.10 Explications des frais de gestion de fortune

L'allocation des actifs ainsi que l'approche d'investissement peuvent considérablement influencer les frais de gestion de fortune. Conformément aux pratiques de la prévoyance professionnelle, nous confirmons que les rétrocessions sont comptabilisées en réduction des frais d'administration et de gestion de fortune.

	31.12.2018	31.12.2017
<b>Somme de tous les indicateurs de frais des placements collectifs comptabilisés dans le compte d'exploitation</b>	<b>115'883'786</b>	<b>111'839'481</b>
Frais d'administration et de gestion facturés	16'543'419	14'999'528
Coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs	99'340'367	96'839'953
<b>Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais</b>	<b>0.96%</b>	<b>0.90%</b>
Total des frais de gestion de fortune	115'883'786	111'839'481
Total des placements transparents en matière de frais	12'023'806'338	12'390'428'449
<b>Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>
Total des placements	12'023'806'338	12'390'428'449
Total des placements non transparents	0	0
<b>Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les institutions doivent saisir dans leur compte d'exploitation les frais qui ne leur sont pas facturés, mais qui sont déduits du rendement de la fortune des placements collectifs de capitaux (coûts directement déduits de la valeur du capital investi dans les placements collectifs).

Les frais de gestion de la fortune ont été indiqués pour l'ensemble des placements de la CPEV.

### 6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

En date du 18 juin 2013, par l'intermédiaire du Décret, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'440'000'000.- pour diverses mesures permettant la recapitalisation de la CPEV. Il en a résulté pour la Caisse une prime unique de même montant.

Selon le Décret, un intérêt de 3.75 % est dû. Les montants figurent dans les produits des placements (voir ci-avant 6.9).

Le protocole d'accord conclu entre le Conseil d'Etat et la Caisse fixe les modalités de versement ainsi que le paiement des intérêts. En 2017, la Caisse a acquis auprès de l'Etat un terrain à Chavannes-près-Renens en vue de construire un bâtiment permettant d'accueillir environ 1'000 étudiants et hôtes académiques (projet Vortex); le règlement s'est effectué par compensation de créance.

En date du 11 décembre 2018, le Décret a été modifié. Le taux d'intérêt est fixé à 3 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'intégralité de la créance sera remboursée en 2019.

Conformément à l'art. 50, al. 4 OPP2 et en dérogation à l'art. 57, al. 2 OPP2, le montant non versé à la Caisse est considéré comme une créance auprès de l'employeur et enregistré en tant que tel dans les placements de l'institution.

	2018	2017
<b>Solde initial</b>	<b>507'000'000</b>	<b>707'000'000</b>
Intérêt relatif à l'exercice	14'047'986	21'537'500
Versement des intérêts	-14'047'986	-21'537'500
Versements	-180'000'000	-180'000'000
Compensation de créance / terrain "Vortex" et frais	-7'949'234	-20'000'000
<b>Solde final</b>	<b>319'050'766</b>	<b>507'000'000</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Autres postes du bilan

Actif	31.12.2018	31.12.2017
<b>7.1.1 Compte de régularisation actif</b>	<b>1'414'548</b>	<b>1'478'264</b>
Intérêts courus	1'295'381	1'389'423
Autres comptes de régularisation	119'167	88'840
<b>Passif</b>		
<b>7.1.2 Autres dettes</b>	<b>5'552'413</b>	<b>8'970'645</b>
Comptes en suspens (assurés actifs et rentiers)	203'216	154'115
Autres créanciers	5'349'197	8'816'530
<b>7.1.3 Compte de régularisation passif</b>	<b>34'110'417</b>	<b>9'071'559</b>
Demi-annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	622'663	2'230'402
Loyers perçus d'avance	5'005'510	4'439'658
Autres comptes de régularisation	28'482'244	2'401'498
<b>7.1.4 Provisions non techniques</b>	<b>6'326'771</b>	<b>6'440'537</b>
Fonds de prévoyance	6'161'771	6'267'537
Solde au 1er janvier	6'267'537	6'528'064
Prestations versées nettes (voir point 7.2.3)	-105'767	-260'527
Autres provisions	165'000	173'000

### 7.2 Autres postes du compte d'exploitation

Produits	2018	2017
<b>7.2.1 Cotisations</b>	<b>650'125'546</b>	<b>636'287'554</b>
Cotisations des salariés	246'581'171	241'910'978
Cotisations de l'employeur	382'110'736	374'862'237
Contribution de rappel des salariés	3'527'181	3'283'578
Autres cotisations supplémentaires des salariés	7'647'684	7'939'113
Financement rente-pont par l'employeur	10'000'000	8'000'000
Autres cotisations supplémentaires de l'employeur	258'774	291'647
<b>Récapitulation des cotisations</b>	<b>650'125'546</b>	<b>636'287'554</b>
Salariés	257'756'036	253'133'670
Employeur	392'369'510	383'153'884
<b>Somme des salaires cotisants</b>	<b>2'510'489'514</b>	<b>2'466'291'844</b>
Plan de base 25.5 % (art.10 LCP)	2'494'594'131	2'448'956'534
Plan risques 3 % (art. 10 LCP)	15'895'383	17'335'310

## 7.2 Autres postes du comptes d'exploitation (suite)

### Charges

	2018	2017
<b>7.2.2 - Prestations réglementaires</b>	<b>613'343'982</b>	<b>592'768'059</b>
Rentes de vieillesse	485'515'388	468'007'054
Pensions d'enfants	4'688'159	4'631'548
Rentes de survivants	56'885'544	55'705'300
Orphelins	1'203'866	1'199'594
Rentes d'invalidité	62'454'210	60'622'041
Pensions d'enfants d'invalidité définitif	2'190'985	2'143'021
Pensions d'enfants d'invalidité temporaire	405'831	459'502

### 7.2.3 Autres prestations réglementaires

	2018	2017
<b>Autres prestations réglementaires</b>	<b>18'086'812</b>	<b>17'949'261</b>
Rentes-pont AVS et suppléments temporaires	17'905'891	17'666'724
Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)	105'767	260'527
Pensions de conjoint suite divorce	75'154	22'010

### Rentes-pont AVS et suppléments temporaires

	2018	2017
Rentes-pont versées	12'334'413	10'181'049
Suppléments temporaires versés	5'571'478	7'485'675
<b>Rente-pont AVS et suppléments temporaires</b>	<b>17'905'891</b>	<b>17'666'724</b>
dont financement de l'Etat pour les rentes-pont	10'000'000	8'000'000

### Rente-pont AVS

Dès le 1er janvier 2014, la LCP (art. 13 al. 1) et le règlement des prestations de la Caisse (art. 85 et ss) prévoient une rente-pont AVS.

Le financement partiel de cette prestation est prévu dans le cadre du Décret (art. 3 et 4) par l'Etat, progressif à raison de CHF 2'000'000.- par année sur une période de 8 ans à partir du 1er janvier 2014 jusqu'à hauteur de CHF 16'000'000.-. Ces montants sont indexés de la même manière que l'échelle des salaires de l'Etat de Vaud.

### Suppléments temporaires

Le supplément temporaire selon l'ancienne loi a été remplacé par une rente-pont dès le 1er janvier 2014. Les suppléments temporaires octroyés continuent à être servis jusqu'à l'extinction des droits.

### Prestations du fonds de prévoyance

	2018	2017
<b>Prestations du fonds de prévoyance (art. 121 Règl.)</b>	<b>105'767</b>	<b>260'527</b>
<b>Prestations brutes du fonds de prévoyance</b>	<b>105'767</b>	<b>290'527</b>
Pensions servies nettes	73'704	123'107
Prestations uniques	24'563	154'920
Allocations de Noël	7'500	12'500
<b>Don</b>	<b>0</b>	<b>-30'000</b>

	2018	2017
<b>7.2.4 Prestations de sortie</b>	<b>177'700'915</b>	<b>157'781'575</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- 2018, 2'895 assurés (2017 : 2'737) ont démissionné sans avoir droit à une pension	140'159'909	121'604'163
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce :		
- 2018, 336 (2017 : 351) pour l'accession à la propriété	26'936'225	28'093'253
- 2018, 90 (2017 : 86) à la suite d'un divorce	10'604'781	8'084'159
<b>7.2.5 Frais d'administration</b>	<b>10'749'503</b> <sup>1)</sup>	<b>11'618'687</b> <sup>1)</sup>
<b>Coûts de l'administration générale</b>	<b>10'580'999</b>	<b>11'354'145</b>
Conseil d'administration	531'242	611'840
Assemblée des délégués	15'575	16'482
Frais d'examens médicaux	54'697	57'696
Expertises, travaux techniques et divers	110'411	161'098
Frais de gestion des dossiers	9'869'073	10'507'030
<b>Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	<b>127'685</b>	<b>232'092</b>
<b>Emoluments des autorités de surveillance</b>	<b>40'819</b>	<b>32'450</b>
1) dont frais externes liés à l'analyse des mesures structurelles contenus dans les frais d'administration	47'412	241'855

Les frais de gestion de fortune sont présentés dans le cadre du résultat des placements (voir point 6.9).

La Caisse ne supporte pas de frais de courtage ni de frais de marketing et de publicité.

### Suivi des frais d'administration

	2018	2017
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>10'749'503</b>	<b>11'618'687</b>
Salaires cotisants (plan de base)	2'494'594'131	2'448'956'534
<b>Frais d'administration en % des traitements cotisants</b>	<b>0.431 %</b>	<b>0.474 %</b>
Salaires cotisants (plan de base)	2'494'594'131	2'448'956'534
Pensions en cours	631'430'794	610'717'320
<b>Frais tarifaires *</b>	<b>16'292'684</b>	<b>15'902'999</b>
0,4 % des salaires cotisants	9'978'377	9'795'826
1,0 % des pensions en cours	6'314'308	6'107'173
<b>Frais d'administration (selon point 7.2.5)</b>	<b>10'749'503</b>	<b>11'618'687</b>
Effectifs des assurés actifs et rentiers présents au 01.01.2019/2018	54'973	54'174
<b>Frais d'administration totaux par assuré actif / rentier</b>	<b>196</b>	<b>214</b>
Frais pour mesures structurelles	2	11
Autres frais	193	203

\* Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert agréé de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0.4 % des salaires cotisants des assurés actifs + 1 % des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

## 8 Demande de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2017 ont été adressés à l'autorité de surveillance.

D'autres demandes de l'autorité de surveillance ont donné lieu à une réponse circonstanciée.

D'autres informations en relation avec l'autorité de surveillance sont mentionnées au point 5.6 ci-avant.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Au 31 décembre 2018, la Caisse ne présente pas de découvert (voir 5.9.4).

### 9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires relatives à notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci sont pendantes. De plus, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite, d'indexation ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV. Toutes ces procédures n'ont pas d'influence sur l'équilibre financier de la CPEV.

## 10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Néant.

## Attestation de l'expert de la Caisse



### Attestation d'expert Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après: CPEV) est une institution de prévoyance de corporations de droit public qui applique le principe de la capitalisation partielle conformément à l'article 72a LPP. L'Autorité de surveillance LPP a confirmé en date du 26 juin 2018 que la CPEV pouvait poursuivre sa gestion selon ce principe de capitalisation partielle.

Les responsables de la CPEV nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir la présente attestation sur la situation financière au 31.12.2018. Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP2, ainsi que selon la directive D-03/2013 de la Commission de Haute Surveillance (CHS PP). Nous remplissons les conditions de l'article 52d LPP et sommes agréés par la CHS PP. Nous avons formé notre appréciation en toute objectivité.

#### Engagements de prévoyance

La CPEV détermine ses engagements de prévoyance selon des principes reconnus. Les bases techniques employées sont les bases VZ 2015 (2018) au taux technique de 2.5% (compte tenu des provisions constituées pour les actifs). Au 31.12.2018, les paramètres techniques sont appropriés.

#### Taux de couverture initiaux – Respect du plan de financement

Le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture initial global de 60.9 % et un taux de couverture initial des assurés actifs de 20.0 %.

Au 31.12.2018, les taux de couverture sont supérieurs aux taux initiaux. Par conséquent, selon l'article 72e LPP, aucune mesure prévue aux articles 65c à 65e LPP ne doit être prise. Les taux de couverture au 31.12.2018 respectent ceux prévus par le chemin de recapitalisation.

#### Réserve de fluctuation de valeurs

Les dispositions légales autorisent la constitution de réserve de fluctuation de valeurs lorsqu'à la date du bilan, le taux de couverture est supérieur à l'objectif de couverture fixé dans le plan de financement. Au 31.12.2018, le plan de financement de la CPEV prévoit un taux de couverture objectif de 66.7 %.

La CPEV peut constituer une réserve de fluctuation de valeurs qui représente 2.7% des engagements capitalisés ou 2.6% de la somme des actifs au bilan.

#### Attestation de l'expert

Au 31.12.2018, la situation financière de la CPEV présente :

- un degré de couverture selon l'art. 44 al 1 OPP2 de 68.5 %;
- un taux de couverture global conforme au plan de financement de 66.7%;
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 313'738'834.-.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons attester qu'au 31.12.2018:

- le taux de couverture global est supérieur au taux de couverture initial ainsi qu'à l'objectif fixé par le plan de financement;
- le taux de couverture des assurés actifs est supérieur au taux de couverture initial fixé dans le plan de financement;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la CPEV sont conformes aux prescriptions légales.

Aon Suisse SA

L'expert responsable: Gilles Guenat

Neuchâtel, le 13 mai 2018

Aon Suisse SA  
Avenue Edouard-Dubois 20 | 2000 Neuchâtel

## Rapport de l'organe de révision



### ***Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne***

#### ***Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels***

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

#### ***Responsabilité du Conseil d'administration***

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### ***Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle***

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### ***Responsabilité de l'organe de révision***

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Opinion d'audit***

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à la loi du 18 juin 2013 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et aux règlements.

---

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne  
Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

## Rapport de l'organe de révision (suite)



### **Autre information**

Les comptes annuels de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 22 mars 2018.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un degré de couverture de 68.50 % calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture global initial de 60.90 % et au taux de couverture global annuel minimum de 66.70% défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Lienhard

Expert-réviseur  
Réviseur responsable



David Pignat

Expert-réviseur

Lausanne, le 2 mai 2019

Annexe: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

## Inventaire

### Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons

#### Aigle

##### Aigle

Lieugex 11-13-15-17  
Lieugex 19-21  
Molage 36-44  
Pré-Yonnet 39

##### Bex

Montaillet 4

##### Villeneuve

Carroz-Derrière 9

#### Broye – Vully

##### Moudon

Cerjat 7  
Cerjat 13  
Cerjat 15  
E.-Burnand 20

##### Payerne

Favez 22-24-26  
Temple 6  
Temple 19

#### Gros-de-Vaud

##### Echallens

Emile Gardaz 6-8  
(anciennement  
Couronne 6-8)  
Nord 8

##### Etagnières

Crêts 4

#### Jura – Nord vaudois

##### Ballaigues

Grand-Rue 35

##### Bavois

Les Gubières 9-11-13

##### Chavornay

Grand-Rue 87  
Jura 34

##### Le Sentier

Neuve 15

#### Orbe

Chantemerle 7-9  
Chantemerle 11  
Covets 19  
Plamont 2-2bis  
Plamont 5  
Plamont 7

#### Sainte-Croix

Beau-Séjour 16  
William-Barbey 1

#### Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

#### Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25  
Châtelard 11-13  
Entremonts 24-26-28  
Fleurettes 9  
Fleurettes 20-38  
Grandson 7-9-11-13  
Haldimand 19B  
Hôpital 18-22  
Hôpital 30-32  
Moulins 99  
Prairie 12-13-14  
Rousseau 8

#### Lausanne

##### Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 8-10  
Derrière-la-Ville 12  
Derrière-la-Ville 14  
Derrière-le-Château 3-5  
Derrière-le-Château 7-9  
Grands-Champs 7  
Lausanne 15  
Mèbre 9-11-13-15  
Saugetta 11  
Ste-Marie 5  
Ste-Marie 6-8  
Ste-Marie 7  
Ste-Marie 9  
Ste-Marie 10

##### Epalinges

Bois-Murat 1  
Bois-Murat 11  
Croisettes 23-25-27-29  
Croix-Blanche 44  
Vaugueny 2-8,  
Croisettes 17-21

#### Lausanne

Aloys-Fauquez 95-97  
Beau-Séjour 27  
Berne 12  
Béthusy 84A-B-C  
Bois-de-la-Fontaine 11  
Boisy 40-42  
Bonne-Espérance 17  
Borde 1  
Caroline 7bis,  
St-Martin 2-4-6  
Caroline 11 bis, St-Martin 8  
Cathédrale 5 (droit de superficie)  
Cèdres 1  
César-Roux 7  
Chailly 17-19-21  
Champ-Soleil 20-22  
Chandolin 5  
Collonges 12 - 12bis  
Collonges 35-37  
Dent-d'Oche 3  
Dent-d'Oche 5-7  
Devin 3  
Echallens 68  
Entre-Bois 2bis  
Entre-Bois 6  
E.-Rambert 24  
Furet 6-8  
Gottettaz 14  
Gottettaz 16  
Grancy 15  
Grancy 17  
Grey 66-68  
Guiguer-de-Prangins 19-21  
Jomini 16  
Jurigoz 4A-B  
Léman 58-62  
Levant 137  
Libellules 6-8  
Libellules 10-12  
Malley 12  
Métropole, centre  
commercial (participation)  
Mon-Loisir 8  
Mont-d'Or 34,  
Marc-Dufour 64  
Montelly 27  
Montelly 28  
Montolieu 90-92  
Morges 72  
Pavement 11-13-15  
Pavement 115  
Pavement 117  
Pavement 119  
Pierrefleur 54  
Pontaise 14-18, Crêtes 7,  
Traversière 1-3  
Pontaise 30  
Pré-du-Marché 36-38-40

Riant-Mont 10  
Rond-Point 1  
Rovéréaz 4  
Simplon 27  
St-Martin 24  
Trabandan 37C  
Tribunal-Fédéral 7  
Tribunal-Fédéral 9  
Tunnel 1-3  
Tunnel 16A-B-C / 17  
Université 18-20-24, Barre 1  
Victor-Ruffly 47  
Vinet 8  
Vinet 23, Pré-du-Marché 48  
Vuachère 16

#### Lavaux – Oron

##### Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27  
Burenos 35-37

##### Chexbres

Grand-Rue 2

##### Cully

Colombaires 59  
Colombaires 71  
Colombaires 73

##### Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

##### Oron-la-Ville

Flon 3

##### Paudex

Charretta 1  
Fontaine 3  
Simplon 32

##### Pully

C.-F. Ramuz 33  
Fontanetta 33  
Forêt 39  
Forêt 41  
Forêt 61-63-65-67-69  
Général-Guisan 78  
Lavaux 54  
Lycée 20  
Préau 2-4

##### Savigny

Union 13-25  
Verne 2-4  
Verne 5-7  
Verne 9-11

## Liste des immeubles par district vaudois et dans les autres cantons (suite)

**Morges****Aubonne**

Traverse 5-7  
Trévelin 32-36  
Trévelin 38

**Cossonay**

Morges 24

**Morges**

André 8  
Bochet 12-14  
E.-Kupfer 10-12  
Gare 11B  
Gare 17  
Gare 27-29  
Grosse-Pierre 2  
Grosse-Pierre 8  
Marcelin 15  
Moulin 3-5  
Moulin 11-13  
Résidence de la Côte 30-40  
Résidence de la Côte 70-80  
Sablon 15-17  
Vogeaz 9-11  
Warnery 6-6bis

**La Sarraz**

Levant 5-7-9-11-13-15

**Préverenges**

Genève 64A-B  
Taudaz 1  
Taudaz 5  
Venoge 2-4

**Saint-Prex**

Penguey 5

**Tolochenaz**

Saux 6A  
Saux 6B

**Nyon****Gland**

Combe 18-20-22  
Molard 2-4

**Mont-sur-Rolle**

Fauvette 3

**Nyon**

Eysins 12  
Eysins 14-16-18  
Eysins 42  
Fontaines 6C-D / 8  
Gare 36  
Juste-Olivier 7  
St-Cergue 22-22A-B  
Tattes-d'Oie 85

**Perroy**

Gare 2

**Rolle**

Gare 11-13-15  
Général-Guisan 42-44  
Pré-du-Gaud 2  
Pré-du-Gaud 4

**Ouest lausannois****Bussigny-près-Lausanne**

Alpes 23-31  
Industrie 12-16,  
Cigogne 2-4  
Riant-Mont 3  
Riettaz 7 à 15

**Chavannes-près-Renens**

Gare 27-29  
Gare 54-56-58-60  
Maladière 4  
Préfaully 18-24  
Tilleul 6-8, Plaine 12-18

**Crissier**

Pré-Fontaine 61-63

**Ecublens**

Croset 12C-D  
Croset 13A-B-C-D-E-F  
Croset 15A-B-C-D-E-F  
Croset 17A  
Croset 17B  
Croset 17C  
Croset 17E  
Epenex 10-12  
Neuve 83  
Neuve 85  
Neuve 89  
Stand 15A-B-C  
Vallaire 6-8

**Prilly**

Perréaz 56  
Rochelle 30  
Vallombreuse 107-109

**Renens**

Avenir 29-31  
Avril 14/9-11-13  
Baumettes 78, 82-84  
Église-Catholique 1-3  
Préfaully 26  
Saugiaz 7-9bis  
Sentier de la Gare 2  
Verdeaux 7bis

**Saint-Sulpice**

Vallaire 1  
Venoge 7

**Riviera –  
Pays-d'Enhaut****Blonay**

Brent 17

**Chernex**

Fontanivent 36-38

**Clarens**

Collège 8-10  
Vaudrès 26-28  
Vergers 1, Léman 2-4

**La Tour-de-Peilz**

Béranges 18  
Château 2-4,  
Grand-Rue 45-47  
Clos d'Aubonne 17  
E.-Müller 19  
Levant 22  
Sully 25

**Montreux**

Alpes 5, Paix 8  
Alpes 120  
Industrielle 27-29  
Lac 4-6

**Saint-Légier**

Deux-Villages 66

**Vevey**

Blanchoud 2-4  
Chenevières 21  
Communaux 6  
Deux-Marchés 9

Général-Guisan 61,  
Nestlé 28  
Henri-Plumhof 9  
Jardins 1-3  
Louis-Meyer 9A-B-C-D  
Louis-Meyer 21A-B-C-D,  
Veveyse 4  
Marronniers 20-22-24-26  
Midi 33  
Paderewski 25  
Rousseau 9  
Tilleuls 1  
Union 24-26, Général-  
Guisan 39-41-43

**Autres cantons****Fribourg****Avry-sur-Matran**

Impasse des Agges 12-14-  
16-18

**Bulle**

Général-Castella 9

**Marly**

Union 2

**Villars-sur-Glâne**

Allée du Château 2-3-4

**Genève****Genève**

World Trade Center  
(participation)

International Center  
Cointrin  
(participation)

**Meyrin**

Vaudagne 48-50





## Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse [www.cpev.ch](http://www.cpev.ch).

Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un bulletin d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.

**cpev**

CAISSE DE PENSIONS  
DE L'ÉTAT DE VAUD

Gérée par  **Retraites  
Populaires**

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. : 021 348 24 43  
Fax : 021 348 24 99  
[info@cpev.ch](mailto:info@cpev.ch)  
[www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)

La CPEV est gérée par  
Retraites Populaires

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél. : 021 348 21 11  
Fax : 021 348 21 69  
[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)